

# JOURNAL DE MONACO

## Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE VENDREDI

DIRECTION - REDACTION - ADMINISTRATION MINISTÈRE D'ÉTAT - Place de la Visitation - B.P. 522 - MC 98015 MONACO CEDEX  
Téléphone : 98.98.80.00 - Compte Chèque Postal 30 1947 T Marseille - ISSN 1010-8742

### ABONNEMENT

1 an (à compter du 1 <sup>er</sup> Janvier)	
tarifs toutes taxes comprises :	
Monaco, France métropolitaine	
sans la propriété industrielle.....	70,00 €
avec la propriété industrielle.....	114,00 €
Etranger	
sans la propriété industrielle.....	83,00 €
avec la propriété industrielle.....	135,00 €
Etranger par avion	
sans la propriété industrielle.....	101,00 €
avec la propriété industrielle.....	164,00 €
Annexe de la "Propriété Industrielle", seule.....	53,00 €

### INSERTIONS LÉGALES

la ligne hors taxe :	
Greffé Général - Parquet Général, Associations (constitutions, modifications, dissolutions) .....	7,80 €
Gérançes libres, locations gérançes .....	8,30 €
Commerces (cessions, etc...) .....	8,70 €
Sociétés (Statuts, convocation aux assemblées, avis financiers, etc...) .....	9,00 €

## SOMMAIRE

### ORDONNANCES SOUVERAINES

Ordonnance Souveraine n° 4.025 du 9 novembre 2012 modifiant l'ordonnance souveraine n° 117 du 19 juillet 2005 portant création d'une Direction des Affaires juridiques (p. 2339).

Ordonnance Souveraine n° 4.032 du 15 novembre 2012 accordant la Médaille du Travail (p. 2340).

Ordonnance Souveraine n° 4.033 du 15 novembre 2012 accordant la Médaille d'Honneur (p. 2349).

Ordonnance Souveraine n° 4.034 du 16 novembre 2012 accordant l'Agrafe en bronze des Services Exceptionnels (p. 2350).

Ordonnance Souveraine n° 4.035 du 16 novembre 2012 accordant la Médaille d'Honneur (p. 2351).

Ordonnance Souveraine n° 4.036 du 16 novembre 2012 accordant la Médaille d'Honneur (p. 2352).

Ordonnance Souveraine n° 4.037 du 17 novembre 2012 décernant la Médaille de l'Education Physique et des Sports (p. 2362).

Ordonnance Souveraine n° 4.038 du 17 novembre 2012 portant élévation dans l'Ordre de Saint-Charles (p. 2365).

Ordonnance Souveraine n° 4.039 du 17 novembre 2012 portant promotions ou nominations dans l'Ordre de Saint-Charles (p. 2365).

Ordonnance Souveraine n° 4.040 du 17 novembre 2012 portant promotions ou nominations dans l'Ordre de Grimaldi (p. 2368).

Ordonnance Souveraine n° 4.041 du 18 novembre 2012 décernant la Médaille du Mérite National du Sang (p. 2368).

Ordonnance Souveraine n° 4.042 du 18 novembre 2012 décernant la Médaille de la Reconnaissance de la Croix-Rouge Monégasque (p. 2369).

Ordonnance Souveraine n° 4.043 du 18 novembre 2012 portant promotions ou nominations dans l'Ordre du Mérite Culturel (p. 2370).

Ordonnance Souveraine n° 4.044 du 19 novembre 2012 accordant la Médaille d'Honneur (p. 2371).

Ordonnance Souveraine n° 4.045 du 19 novembre 2012 accordant la Médaille du Travail (p. 2372).

Ordonnance Souveraine n° 4.046 du 19 novembre 2012 portant nomination dans l'Ordre de Saint-Charles (p. 2372).

Ordonnance Souveraine n° 4.047 du 20 novembre 2012 portant nominations dans l'Ordre de Saint-Charles (p. 2373).

Ordonnance Souveraine n° 4.048 du 20 novembre 2012 abrogeant l'ordonnance souveraine n° 877 du 20 décembre 2006 (p. 2373).

*Ordonnance Souveraine n° 4.051 du 20 novembre 2012 portant nomination d'un membre suppléant du Haut Conseil de la Magistrature (p. 2374).*

*Ordonnance Souveraine n° 4.052 du 20 novembre 2012 portant nomination d'un Educateur Spécialisé à la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale (p. 2374).*

*Ordonnance Souveraine n° 4.053 du 20 novembre 2012 portant nomination d'un Praticien Hospitalier au Centre Hospitalier Princesse Grace (Service d'Urologie) (p. 2374).*

*Ordonnance Souveraine n° 4.054 du 20 novembre 2012 portant nomination d'un Chef de Service Adjoint au Centre Hospitalier Princesse Grace (Département d'Information Médicale) (p. 2375).*

*Ordonnance Souveraine n° 4.055 du 20 novembre 2012 portant nomination d'un Chef de Service à temps partiel au Centre Hospitalier Princesse Grace (Service de Néphrologie-Hémodialyse) (p. 2375).*

*Ordonnance Souveraine n° 4.056 du 20 novembre 2012 portant nomination d'un Praticien Hospitalier, Chef de Service adjoint à temps partiel au Centre Hospitalier Princesse Grace (Service de Néphrologie-Hémodialyse) (p. 2376).*

*Ordonnance Souveraine n° 4.057 du 20 novembre 2012 portant nomination de six membres du Conseil de la Mer (p. 2377).*

*Ordonnance Souveraine n° 4.058 du 20 novembre 2012 relative à l'allocation de soutien à l'emploi (p. 2377).*

### ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

*Arrêté Ministériel n° 2012-677 du 14 novembre 2012 portant autorisation d'exercer la profession de psychologue à titre libéral (p. 2379).*

*Arrêté Ministériel n° 2012-678 du 14 novembre 2012 autorisant un médecin à exercer son art au sein du Centre Cardio-Thoracique de Monaco (p. 2379).*

*Arrêtés Ministériels n° 2012-679 au n° 2012-681 du 15 novembre 2012 maintenant, sur leur demande, trois fonctionnaires en position de disponibilité (p. 2380).*

*Arrêté Ministériel n° 2012-682 du 15 novembre 2012 fixant le montant des droits sur les pièces administratives établies ou délivrées par le Service des Titres de la Circulation (p. 2381).*

*Arrêté Ministériel n° 2012-683 du 15 novembre 2012 modifiant l'arrêté ministériel n° 2002-434 du 16 juillet 2002 portant application de l'ordonnance souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme (p. 2382).*

*Arrêté Ministériel n° 2012-684 du 15 novembre 2012 portant application de l'ordonnance souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme (p. 2383).*

*Arrêté Ministériel n° 2012-685 du 15 novembre 2012 portant autorisation et approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «MONTE CARLO INAS S.A.M.», au capital de 150.000 € (p. 2383).*

*Arrêté Ministériel n° 2012-686 du 15 novembre 2012 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES DE MONTE-CARLO», au capital de 304.000 € (p. 2384).*

*Arrêté Ministériel n° 2012-687 du 15 novembre 2012 portant ouverture d'un concours en vue du recrutement d'un Employé de Bureau à l'Office des Emissions de Timbres-Poste (p. 2384).*

*Arrêté Ministériel n° 2012-688 du 15 novembre 2012 portant ouverture d'un concours en vue du recrutement d'un Chef de Section à la Direction de l'Environnement (p. 2385).*

*Arrêté Ministériel n° 2012-689 du 16 novembre 2012 portant nomination d'un Praticien Hospitalier Associé au Centre Hospitalier Princesse Grace (Service d'Urologie) (p. 2386).*

*Arrêté Ministériel n° 2012-690 du 16 novembre 2012 portant nomination d'un Praticien Hospitalier Associé au Centre Hospitalier Princesse Grace (Service d'Hépatogastro-Entérologie) (p. 2386).*

*Arrêté Ministériel n° 2012-691 du 16 novembre 2012 portant nomination d'un Praticien Hospitalier Associé au Centre Hospitalier Princesse Grace (Service d'Ophtalmologie) (p. 2387).*

*Arrêté Ministériel n° 2012-692 du 16 novembre 2012 autorisant un médecin à exercer son art à titre libéral au Centre Hospitalier Princesse Grace (p. 2387).*

### ARRÊTÉS DU DIRECTEUR DES SERVICES JUDICIAIRES

*Arrêté du Directeur des Services Judiciaires n° 2012-24 du 7 novembre 2012 désignant un magistrat pour présider le comité de coordination de la campagne électorale télévisuelle (p. 2388).*

*Arrêté du Directeur des Services Judiciaires n° 2012-25 du 14 novembre 2012 déclarant irrecevable une demande de libération conditionnelle (p. 2388).*

*Arrêté du Directeur des Services Judiciaires n° 2012-27 du 20 novembre 2012 nommant un Greffier stagiaire au Greffe Général (p. 2388).*

### AVIS ET COMMUNIQUÉS

#### MINISTÈRE D'ÉTAT

Secrétariat Général - Journal de Monaco.

*Nouvelle édition de l'ouvrage «La Principauté de Monaco - l'Etat, Son Statut International, Ses Institutions» (p. 2388).*

*Mise en vente de l'ouvrage «The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions» (p. 2388).*

#### DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Direction de l'Habitat.

*Offre de location en application de la loi n° 1.235 du 28 décembre 2000, modifiée, relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation construits ou achevés avant le 1<sup>er</sup> septembre 1947 (p. 2388).*

Office des Emissions de Timbres-Poste.

*Mise en vente de nouvelles valeurs (p. 2389).*

*Retrait de valeurs (p. 2389).*

#### DÉPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Direction du Travail.

*Circulaire n° 2012-17 du 8 novembre 2012 relatif au samedi 8 décembre 2012 (Jour de l'Immaculée Conception), jour férié légal (p. 2389).*

**DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES**

*Avis de recrutement d'un(e) sténodactylographe à la Direction des Services Judiciaires (Tribunal de Première Instance) (p. 2389).*

---

**MAIRIE**


---

*Avis de vacance d'emploi n° 2012-73 d'un poste d'Assistant Plateau à la Salle du Canton - Espace Polyvalent (p. 2390).*

*Avis de vacance d'emploi n° 2012-74 d'un poste de Contrôleur au Service du Domaine Communal, Commerce Halles et Marchés (p. 2390).*

---

**INFORMATIONS (p. 2390).**


---



---

**INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES (p. 2392 à 2399).**


---



---

**Annexe au Journal de Monaco**


---

*Débats du Conseil National - 727<sup>e</sup> séance. Séance publique du 12 décembre 2011 (p. 7451 à 7542).*

---



---

**ORDONNANCES SOUVERAINES**


---

*Ordonnance Souveraine n° 4.025 du 9 novembre 2012 modifiant l'ordonnance souveraine n° 117 du 19 juillet 2005 portant création d'une Direction des Affaires juridiques.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Constitution ;

Vu le Code de procédure civile et notamment ses articles 139 et 153 ;

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 16.605 du 10 janvier 2005 portant organisation des départements ministériels, modifiée ;

Vu Notre ordonnance n° 117 du 19 juillet 2005 portant création d'une Direction des Affaires juridiques ;

Vu Notre ordonnance n° 981 du 16 février 2007 portant création d'une Direction des Affaires Internationales ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 31 octobre 2012 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

ARTICLE PREMIER.

Le second alinéa de l'article premier de Notre ordonnance n° 117 du 19 juillet 2005, susvisée, est modifié comme suit :

«Cette direction comprend un Service des Affaires législatives, un Service des Affaires contentieuses ainsi qu'un Service du droit international, des droits de l'homme et des libertés fondamentales».

ART. 2.

Il est inséré un article 3-1 à Notre ordonnance n° 117 du 19 juillet 2005, susvisée :

«Les attributions du Service du droit international, des droits de l'homme et des libertés fondamentales sont les suivantes :

- l'étude, au regard notamment de leur impact sur le droit interne, des traités, conventions et accords internationaux, à caractère bilatéral ou multilatéral, auxquels la Principauté est partie ou envisage de devenir partie ;
- tous travaux ou études à caractère juridique qui lui sont confiés par le Directeur des Affaires Juridiques, en particulier dans le domaine du droit international, des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Ce service comprend par ailleurs une cellule spécialement en charge de la préparation des mémoires en défense de l'Etat devant la Cour Européenne des droits de l'homme et de sa représentation devant cette juridiction».

ART. 3.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le neuf novembre deux mille douze.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

---

*Ordonnance Souveraine n° 4.032 du 15 novembre 2012 accordant la Médaille du Travail.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance n° 284 du 6 décembre 1924 instituant une Médaille du Travail ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

ARTICLE PREMIER.

La Médaille du Travail en Argent est accordée à :

Mmes AUGIER Elisabeth, épouse FONSECA,  
BARRELI Yannick, épouse BAUGE,  
BEAUVAIS Michèle, épouse VERRANDO,  
BELLO Monique, épouse SARRAZIN,  
BOATTINI Marie-Hélène, épouse OLLIER,  
BOLOGNA Patricia, épouse FACCENDA,  
BONNEMAISON Corinne, épouse LE FAUCHEUR,  
BORRAZ Anne, épouse FAUSTINI,  
CANINO Vita, épouse ALLEGRO,  
CHAABAR Fatima, épouse BEN SALEM,  
CHABERT Marie-Reine, épouse MARIN-CRUZ,  
D'ANDREA Rosella, épouse COATI,  
EL MADDIOUI Fatima, épouse ZIANI,  
FASOLATO Lucienne,  
FERRARIS Joëlle,  
GALLI Maria-Luisa, épouse ILARIO,  
GIANNETTI Pascale, épouse FOTI,  
GIOVANNI Claudine, épouse MATHELOT,  
GUERRA Angèle, épouse MOTTURA,  
LEROY Carole,  
LOMBARDO Maria-Angela, épouse ANDREETTO,  
MAMMONE Anna-Maria, épouse FIORE,

Mmes MANUCCI Sylvette, épouse ROSSI,  
MATA Concetta, épouse DI PASQUALE,  
MAURO Patricia, épouse WURTZ,  
MOSCHETTI Christine, épouse SALVETTI,  
OUARDI Fetouma, épouse ABASSI,  
RACCA Claudine,  
RACO Luciana, épouse ZAGARI,  
RACO Mariasantina,  
RAIMONDI Elizabeth, épouse CARILLI,  
SALAMITO Claudine,  
SCHMITTE Ghislaine,  
TARDEIL Elisabeth,  
TORRE Geneviève,  
VIALE Sylviane, épouse MARRONE,  
VOTTERO Sonia, épouse JOURLAIT,  
WIECZOREK Corinne, épouse TACHOIRES.

Mlles FARINHA ALVES Ilda,  
ROCELLI Martine,  
SERNA Bernadette.

MM. ADORNO Jean-Luc,  
ALLEAU Robert,  
AMMIRATI Jean-François,  
ANDREIS Jean-Michel,  
ARDUINO Livio,  
ARROUB Mohamed,  
AUGIER Yannick,  
AURICCHIO Crescenzo,  
AUSSET Jean,  
BADEZ Bernard,  
BARDOS Yves,

MM. BERRUTI Robert,  
BLAZQUEZ Jean-Vincent,  
BOND Paul,  
BOUCHON Martial,  
BOZZA Christian,  
BRAHAM Khalifa,  
BROGIALDI ENZO,  
BUCCOLIERO Cosimo,  
CACCAMO Renzo,  
CASTROVINCI Basilio,  
CENATIEMPO Louis,  
CHEVALLIER Pierre,  
CHIAPPINI Christian,  
COCKING Peter,  
CONTERNO Jean-Marie,  
CRAVI Francis,  
DI CIOCCIO Blaise,  
ELIODORI Luigi,  
ELKOUBI Jean-Marc,  
FAGUNDEZ RIET Luis,  
FALSONE Antoine,  
FOLCHERI Claude,  
FOYE William,  
FRITSCH DIT LANG Jean,  
GARCIA Ramon,  
GHEZZI Claudio,  
GHIRRI Giancarlo,  
GIANNETTI Yves,  
GOODMAN Martin,  
GUCCIARDI Giuseppe,

MM. GUIDO Pierre,  
GULLO Francesco,  
IDDAS Jean-Pierre,  
LAGET Bernard,  
LIEVORE Serge,  
LOLI Daniel,  
LUCCIO Robert,  
MACCARIO Mario,  
MAESTRO Ercole,  
MAGLIO Filippo,  
MALAUSSENA Roland,  
MARCHAL Eric,  
MARTIN Jean-Marc,  
MARTIRE Alain,  
MASAMUNA Nsimba,  
MERLINO Jean-Pierre,  
MISCIOSCIA Walter,  
MONTABRUN Bernard,  
MORAGLIO Geronimo,  
MORANT Didier,  
MORELLI Salvatore,  
NEHR Christian,  
NOVIELLO Mario,  
O'NION Geoffery,  
PASTORE Vincent,  
PELTIER Patrick,  
PEPINO Georges,  
PERAKIA Daniel,  
PERENNES Guy,  
PERRAULT Philippe,

MM. PESTONI Alain,  
PREVIDI Pierangelo,  
RECORD Denis,  
REGIS Philippe,  
RICORDO Eric,  
RIZZO Alfredo,  
RUSSO Pasquale,  
SANIA Jean-Antoine,  
SAYEGH Frédéric,  
SCERRI Eric,  
SIMON Christian,  
SISTO Vito,  
SOLIMEIS Jean-Luc,  
SPERANZA Mario,  
THENOT Bernard,  
TOSETTI Yves,  
TRUFFINI Elvio,  
TUDINI Andrea,  
VERRANDO Jean-Philippe,  
VESTRI Georges.

## ART. 2.

La Médaille du Travail en Bronze est accordée à :

Mmes ABDILLA Anne-Marie,  
ABIBI Khadija, épouse SENOUSSI,  
AGNIC Marie-Line,  
ALBERT Marie-Laure, épouse MICHALEC,  
ALVAREZ CASABAL Irène,  
ANWAR Nahla, épouse KILANY,  
ARTIERI Claudine,  
BABOUCH Nadia, épouse HAIBLE,  
BADIOU Marie-Evelyne, épouse THOMANN,

Mmes BARBETTI Irène,  
BARDOS Joëlle, épouse BACROT,  
BARNOIN Gisèle, épouse ZWAENEPOEL,  
BELTRANDO Martine,  
BEN SAID Sophie, épouse FERRARONI,  
BENSERRAJ Khadija,  
BERALDO Nadine, épouse MORINI,  
BERNARD Valérie, épouse ABDELKADER,  
BINARELLI Martine, épouse LETARD,  
BOIROUX Magali, épouse PACOU,  
BOISARD Myriam,  
épouse MOUTOU DIT MONDZIAOU,  
BONOMELLI Laura,  
BORGOTTI Myriam,  
BOSCO Christiane,  
BRELOT Sylvie, épouse FORMENTO,  
CAMO Stéphanie,  
CANTREL Dany, épouse MACHU,  
CARNEIRO Muriel,  
CASELLA France, épouse LANZA,  
CASTALDI Anna, épouse HANDANDIAN,  
CAZORLA Francine, épouse JEANNET,  
COUDENE Martine, épouse BACONNIER,  
DAHON Nadine, épouse MAULANDI,  
DALMASSO Sandrine, épouse MARONGIU,  
D'ANGELO Maria,  
DAUBEZE Christiane,  
DELAMARE Catherine, épouse CAYOL,  
DELON Christine, épouse ZERVOS,  
DI NATALE Martine,  
DURIER Dominique, épouse MIRONENKO,

Mmes DUVAL Annie, épouse KOHLER,  
FADOUL Carla, épouse SHECHTER,  
FARNOLE Lucie,  
FASIOLO Sylvie, épouse LUCAS,  
FAVRE Nathalie, épouse LAW WENG SAM,  
FENU Elisabeth, épouse COLLETTE,  
FERREIRA Marie-Josée, épouse DE OLIVEIRA,  
FIGUEIREDO Margarida, épouse DE CASTRO GAMA,  
FIORE Vincenza, épouse ZIRAFI,  
GAILLET Nathalie,  
GALIANA Roselyne, épouse COGNET,  
GEORGES Mary,  
GIAUME Linda, épouse BASONE,  
GIUSIO Isabelle, épouse SINE,  
GUIGLIELMI Martine, épouse LEROY,  
HABERKORN Chantal, épouse CHOPARD,  
HAMELIN Patricia, épouse DUCA,  
HASSANI ALAOUI Touriya,  
HESS Marianne, épouse POINAS,  
KERDAT Anne-Marie, épouse LEONE,  
LACOME Marie-Christine,  
LAMOOT Catherine, épouse LEMOINE,  
LEROY Sophie, épouse TOLOMEI,  
LEVEEL Nathalie, épouse MACHOUCH,  
LIBRALON Catherine,  
LLANAS Monique, épouse MFOUNDOU,  
LORENZEN Ingrid, épouse DAZUN,  
MARI Brigitte, épouse DEMESSINE,  
MARTIN Dominique, épouse LEROY,  
MAUGUE Anne, épouse JOURDIN,  
MEURETTE Carole, épouse RODRIGUEZ,

Mmes MUCCIO Sandra,  
MULLER Martine, épouse SAUNDERS,  
MURTINU Véronique,  
MURUZZI Catherine, épouse PIERRON,  
NIRINA Marie, épouse BODARAGAMAGE,  
NOEL Valérie, épouse DEBAILLEUX,  
NORI Anna, épouse D'ALESSANDRO,  
PAGNAT Liliane, épouse JACQ,  
PANETTA Maria, épouse TOSCANO,  
PAOLINELLI Giulia,  
PASTOR Muriel, épouse ROYAL,  
PERUGGIA Audrey,  
PETIT Monique, épouse CAMPISI,  
PIERIMARCHI Barbara, épouse ANASTASIO,  
PORRO Sophie, épouse ROUGEUL,  
RACCA Marielle, épouse BERTAMINI,  
RAFFAELE Christine,  
RAYE GERIA Sandrine, épouse BENEZECH,  
REDOLFI Sophia, épouse DE RONDE BRESSER,  
RISANI Christel, épouse COUTURE,  
RIZZO Antonella, épouse FEO,  
ROPOCHER Valérie,  
ROULLIER Marylène, épouse CAILHOL,  
ROUSSEAU Muriel,  
ROVELLI Santina, épouse BARBIERI,  
RUBEGA Floreana,  
RUSSIGNOLO Simona, épouse PUZZO,  
SANCHEZ Elisabeth, épouse ANTONUCCI,  
SIX Anne-Catherine,  
SPEZIA Myriam, épouse CAMPILLO,



Mmes SPEZIALE Patricia,  
STEFANINI Françoise,  
STUTZMANN Florence, épouse GHIO,  
TARDIF Véronique,  
TREBERN Christine, épouse DINCUFF,  
VIROLET Virginie, épouse GILLET,  
ZANETTI Sylvie, épouse COROMINES,  
ZOGHEIB Randa, épouse CHAHWAN.

Mlles BORGES MARQUES Zelia Maria,  
BRETON Eve,  
CACCAMO Elena,  
CANE Christiane,  
CASULE Anna-Maria,  
DECANALE Marie-Laure,  
FARAUT Carole,  
GONZALES Nicole,  
GUERRERO Sylvie,  
LAFORREST Sylvie,  
LAMELZA Benedetta,  
LEBRUN Isabelle,  
MARIN Jocelyne,  
MARMAGNE Marie-Claude,  
MARTEAU Martine,  
MARTINO Brigitte,  
MENENDEZ Marie,  
METIVIER Corinne,  
MOULIN Valérie,  
PEETERS Pascale,  
PELLETIER Catherine,  
PERE Gabrielle,

Mlles REMEN Christine,  
ROTARD Joëlle,  
SCHWIZGEBEL Valérie,  
TOSETTI Valérie,  
VALETTE Coralie,  
VASSEUR Corinne,  
ZARONTONELLO Nadine.

MM. ABOHONIAN Davy,  
AIELLO Maurizio,  
ALBANESE Christian,  
AMABLE Serge,  
ANDREO Frédéric,  
ANGIO Frédéric,  
ANNE Abdoul,  
ANTOGNELLI Christian,  
ARBUSTO Vincenzo,  
ARFORT Christophe,  
AUGE Bruno,  
AUGEREAUD Serge,  
AUGIER Yves,  
AZZAZ Hamid,  
BACARI Ali,  
BAJEUX Thierry,  
BALDUINI Antoine,  
BALESTRA Domenico,  
BALLAND Yann,  
BALUMICINI Didier,  
BARBANERA Freddy,  
BARON Pascal,  
BARRAL Jean-Pierre,



MM. BELLISI Jean-Paul,  
BENOIST Serge,  
BENOIST Thierry,  
BERTONI Frédéric,  
BIANCHERI Franck,  
BIANCHI David,  
BIONDOLILLO Gérard,  
BLANDIN Alain,  
BLUMSTEIN IMBERT Stephan,  
BLUT Francis,  
BOLSIERI Ugo,  
BONARRIGO Michel,  
BONIFASSI Stéphane,  
BONINO Gérard,  
BOUYSSSET André,  
BROWN Paul,  
BRUNO Bernard,  
BRUNO Emanuele,  
BUTRUILLE Didier,  
CAIRASCHI Michel,  
CALO Philippe,  
CALZIA Didier,  
CARLES Christian,  
CARLIN Stéphane,  
CASSAGNE Michel,  
CASSINI Stéphane,  
CATALANO Teodoro,  
CAUDOUX Jean-Marie,  
CAUSSIN Luc,  
CAVANNA Alain,

MM. CENTONZE Luigi,  
CHANAS Jean,  
CHAPELLE Jean-Pierre,  
CHARIF Malik,  
CHAUMONT Francis,  
CHAUVEL Richard,  
CHAVE Frédéric,  
CHEVALIER Hervé,  
CHEVALIER Laurent,  
CHEVILLAT Nicolas,  
CHINDAMO Diego,  
CITA Bertrand,  
COLANTUONI SANVENERO Emilio,  
COLLILIEUX Rodolphe,  
COPPO Philippe,  
CORREIA TAVARES Luis,  
COSTA Antonino,  
CROMER Gilles,  
CUESTA Bruno,  
DALMASSO Philippe,  
DAROUECHE Maecha,  
DASSO Marco,  
DE FREITAS CARDOSO Domingos,  
DE FREITAS FERREIRA Fernando,  
DE OLIVEIRA MARTINS Domingos,  
DE OLIVEIRA MARTINS Francisco,  
DEBATTY Patrick,  
DEBRUYNE Stéphane,  
DELESTRE Olivier,  
DELPIERRE Bruno,  
DEPO Henri-Noël,

MM. DI ROCCO Massimo,  
DI TERESA Antonello,  
DIAS Christophe,  
DITO Carlo,  
DOUCET Georges,  
DUCLOS Frédéric,  
DUFOUR Rémi,  
DUHAMEL Frédéric,  
DUPRE Alain,  
DUTHEIL Jean-Pierre,  
EL AMAMI Hassen,  
EL CHALFOUN Mehri,  
EL DJAZIRI Jean-Luc,  
EL HAJRAOUI El Hadj,  
EMPIREO Paolo,  
ENEE Jean-Luc,  
FAVERJON Michel,  
FERRAIOLI Alfonso,  
FERRIERO Ricardo,  
FILIPPONE Roberto,  
FISICHELLA Marc,  
FRATINI Hervé,  
GADRIOT Alain,  
GAGLIO Pierre-François,  
GANDREY Jean-Philippe,  
GAUTIER Franck,  
GAZIELLO Thierry,  
GEFFRIAUD Alain,  
GHIEU Rémi,

MM. GHIO Frédéric,  
GIANNINI Philippe,  
GIMENEZ Richard,  
GRAC Olivier,  
GUESTIN Eric,  
GUIDET Eric,  
GUILLON Fabrice,  
GUILLOUX Alain,  
HAMOUMI Claude,  
HUE Christophe,  
INCARDONA Giuseppe,  
ISNARD Jean-Michel,  
JABB Mustapha,  
JACQUES Frédéric,  
JAMAL KHANI KHAMENEH Vahid,  
JEZEQUEL Philippe,  
JOBERT François,  
JULIEN Eric,  
KIRCUN Maciej,  
LACHHAB Mohamed,  
LAMASSE Edgar,  
LAMBINET Bruno,  
LANTERI Eric,  
LE BOURS Gérard,  
LECORDIER Sébastien,  
LEFEVRE Frédéric,  
LEITE DE OLIVEIRA Jose Manuel,  
LELUAN Yann,  
LEPORATI Massimo,  
LEROUSSEAU Laurent,

MM. LIVOLSI Marc,  
LO FASO Giovanni,  
LOCATELLI Jean-Marc,  
LOVERA Yvan,  
LUCI Agostino,  
LUCI Carmelo,  
MACCIO Max,  
MACEDO CARDOSO José Luis,  
MADDALON Didier,  
MALGRATI Serge,  
MARBOTTE Denis,  
MARCHETTI Jean-Pierre,  
MARIN José,  
MARIN OSORIO Jorge,  
MARQUES RIBEIRO Antonio José,  
MARSEILLE David,  
MARTIN Frédéric,  
MARTIN Laurent,  
MARTIN Rémy,  
MARTIN Silvano,  
MAURE Luc,  
MENDES GOMES VARELA Mario,  
MERCIER Philippe,  
MESIA Antoine,  
MESSY Jean-Pierre,  
MILLET Gilles,  
MILLO Wendel,  
M'MADI Soilihi Rachidi,  
MO Charles,  
MOIRANO Yanick,

MM. MOMMEE Laurent,  
MONTESANO Thierry,  
MORABITO Maurizio,  
MURDACA Domenico,  
NEGRI Pietro,  
NEGRO Jean-Louis,  
NELSON Rupert,  
NEWPORT Andrew,  
NICOLAI Frédéric,  
ORDAN Frédéric,  
ORRIGO Stéphane,  
ORSINI Marc,  
OUARMIN Jacques,  
OUDIN Hervé,  
PAILLET Patrick,  
PALMERO Patrick,  
PAOLINI Emmanuel,  
PARIS Jean-Charles,  
PARKER Matthew,  
PARODI Roberto,  
PASTOR Rémi,  
PAYEN Patrick,  
PEGLION Patrick,  
PELACCHI Pierfranck,  
PELLICCIOTTA Luciano,  
PEREIRA DA SILVA Diamantino,  
PERNET Patrick,  
PES Grégory,  
PEZE Christophe,  
PIAZZA Paolo,

MM. PICOT Jacques,  
PINA Roger,  
PLATTO Guy,  
PONTECAILLE Philippe,  
PONTHUS David,  
PONTIC Thierry,  
PRETAZZINI Claude,  
PREVISIC Stanislav,  
QUATTRONINI Vincenzo,  
RAFFIN Jean-Luc,  
RAJASINGAM Raguathan,  
RASSUHI Harouna,  
RENAUD Stéphane,  
RENZETTI Yvan,  
RIBEIRO Carlos,  
RIBEIRO DA CUNHA Joao,  
RICHARDSON Thomas,  
RICHARTE Jean-François,  
RICHERI Luc,  
RIEGEL Alain,  
RINITI Jean-Pierre,  
RIPOLL Vincent,  
RISSO Jean-François,  
RIZZO Hervé,  
ROBBE Jean-François,  
ROBERT Isai,  
ROCHA Michel,  
ROGERS Philip,  
ROSSI Thierry,  
ROSTAGNI Jean-Marie,

MM. RUFFINO Alessandro,  
RUPO BARTHELEMI Rémy,  
SACCHI Serge,  
SALZONE Alessandro,  
SAMPIERO Jean-Claude,  
SANCHEZ Gérard,  
SANSOTTA Angelo,  
SASSOLI Sauro,  
SASSOLI Spartaco,  
SAVOIA Giuseppe,  
SCARELLA Fabrizio,  
SCHULLER Christian,  
SCHUURMANS Leonardus,  
SCORSOLIO Jean-Paul,  
SERGIO Giuseppe,  
SERVOUZE Jean,  
SICLARI Domenico,  
SINE Emmanuel,  
SOZONOFF Alexis,  
SPACCESI Gilles,  
SPINAZZE Bruno,  
STANEK Pierre,  
STIZZI Massimo,  
TACHOIRES Jérôme,  
TAMBUSCIO Guy,  
TECCHIO Christophe,  
TOLOMEI Franck,  
TOMAS Didier,  
TOSCANO Massimo,  
UHTIO Petri,

MM. VACCARO Girolamo,  
 VALENTINI Franky,  
 VALETTE Gil,  
 VALLI Denis,  
 VANNESTE Christian,  
 VARETTO Stefano,  
 VERHAMME Joël,  
 VESCOVI Andrea,  
 VESTRI Jean-François,  
 VIGLIAROLO Gianfranco,  
 VILLAREAL Jean-Paul,  
 VITU Eric,  
 VOITURET Emmanuel,  
 WEICKERT Michel,  
 ZACCONI Giancarlo,  
 ZAMPORI Emmanuel,  
 ZERAFFA Philippe,  
 ZUCCO Giuseppe.

## ART. 3.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le quinze novembre deux mille douze.

ALBERT.

*Par le Prince,*  
*Le Secrétaire d'Etat :*  
 J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 4.033 du 15 novembre 2012 accordant la Médaille d'Honneur.*

ALBERT II  
 PAR LA GRACE DE DIEU  
 PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance du 5 février 1894 instituant une Médaille d'Honneur, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 378 du 7 avril 1951 instituant une Agrafe des Services Exceptionnels, modifiée ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

## ARTICLE PREMIER.

La Médaille d'Honneur en Bronze est accordée à :

- M. Christophe ALLARD (dit Christall), Clown hospitalier,  
 Mme Angela ARA, Bénévole à l'Association Jeune J'Ecoute,  
 M. Michel BILLEBAULT (dit Lebeau), Clown hospitalier,  
 Mme Odette DEZITTER, épouse DUWELZ, Bénévole à Mission Enfance,  
 M. Charles FOUCQUE DE VILLENEUVE, Comte du Bediesse, Président d'ASCOT,  
 Mme Cristina GIUDICE, épouse KIELLAND, Bénévole à l'Oeuvre de Soeur Marie,  
 M. Arnaud GIUSTI, Président de la Section Basket de l'A.S. Monaco et Bénévole à la Nuit des Associations,  
 Mmes Isabelle JESQUI, Bénévole à la Croix-Rouge Monégasque,  
 Sylvia LE FRANCOIS, épouse SERMENGHI, Bénévole à l'Association Jeune J'Ecoute,  
 Rita MANOUKIAN, épouse DUJARDIN, Secrétaire Générale à l'Association des Amis du Liban,  
 Barbara MERCURIALI, épouse ANTONIACCI, Bénévole à l'Association Les Enfants de Frankie,  
 MM. Gilbert MONARI, Bénévole associatif,  
 Claude PELLERO, Bénévole à la Nuit des Associations,

MM. Bruno PERODEAU, Secrétaire Général de la Section Handball de l'A.S. Monaco,

Eric PERODEAU, Président de la Section Handball de l'A.S. Monaco,

Mme Johanna PETERS, épouse REMERY, Bénévole à Mission Enfance,

MM. Raymond PREVOSTO, Administrateur à l'Amicale des Donneurs de Sang,

Jean-Michel RAPAIRE, Président de la Fédération Monégasque des Echechs,

Mmes Louise REGNICOLI, veuve CACCIOPPI, Bénévole à la Croix-Rouge Monégasque,

Jeanne Suzanne ROCHE, Membre bénévole de la Section Secourisme de la Croix-Rouge Monégasque,

Josiane SOCCAL, épouse CAMPANA, Vice-présidente de l'Amicale des Donneurs de Sang,

Martine TUBERT, épouse ELENA, Présidente du Club d'Information, Loisirs et Sports pour Elles (Cil's Elles),

Corinne VARALLO-BATAILLARD, Membre du Comité d'organisation du Festival du Cirque de Monte-Carlo,

M. Jean-Pierre VAUTE, Secrétaire Général de l'Association des Industries Hôtelières Monégasques.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le quinze novembre deux mille douze.

ALBERT.

*Par le Prince,*  
Le Secrétaire d'Etat :  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 4.034 du 16 novembre 2012 accordant l'Agrafe en bronze des Services Exceptionnels.*

ALBERT II

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance n° 333 du 20 avril 1925 instituant une Médaille d'Honneur ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 378 du 7 avril 1951 abrogeant les dispositions de l'article 2 de l'ordonnance n° 333 du 20 avril 1925 instituant une Agrafe des Services Exceptionnels ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 3.719 du 23 décembre 1966 portant modification des articles premier et 3 de l'ordonnance souveraine n° 378 du 7 avril 1951 instituant une Agrafe des Services Exceptionnels ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

L'Agrafe en bronze des Services Exceptionnels est accordée pour acte de courage et de dévouement à :

MM. Lionel GUILLERMO, Sergent-chef,  
Gilles AGOSTA, Sergent,  
Frank GIRIBALDI, Sergent,  
Philippe ROUZE, Sergent,  
Daniel DAZIANO, Caporal,  
Robert TURPIN, Caporal,  
Mario MAHIEUX, ancien Caporal,  
Frédéric UNTERNAEHR, Sapeur-pompier,

à la Compagnie des Sapeurs-pompiers.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le seize novembre deux mille douze.

ALBERT.

*Par le Prince,*  
Le Secrétaire d'Etat :  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 4.035 du 16 novembre 2012 accordant la Médaille d'Honneur.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance du 5 février 1894 instituant une Médaille d'Honneur, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 378 du 7 avril 1951 instituant une Agrafe des Services Exceptionnels, modifiée ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

ARTICLE PREMIER.

La Médaille d'Honneur en Vermeil est accordée à :

- MM. Alain BRIGNONE, Commandant de Police,  
Gérard TIBERTI, Commandant de Police,  
Stéphane NOUHAUD, Maréchal des Logis-chef à la Compagnie des Carabiniers,  
Michel PIETROWIAK, Maréchal des Logis-chef à la Compagnie des Carabiniers,  
Gilles CHAIGNAUD, Sergent-chef à la Compagnie des Sapeurs-pompiers,  
Frédéric CHARLOT, Lieutenant de Police,  
Philippe DEBAILLEUX, Brigadier à la Compagnie des Carabiniers,  
Denis LELASSEUX, Brigadier à la Compagnie des Carabiniers,  
Jean-Claude BACONNIER, Caporal à la Compagnie des Sapeurs-pompiers,  
Mme Rose-Marie ROSSI, épouse PREVOT-D'ARVILLE, Sous-brigadier de Police,  
MM. Pascal FONTANILI, Sous-brigadier de Police,  
Alain HURTREL, Agent de Police.

ART. 2.

La Médaille d'Honneur en Argent est accordée à :

- M. Luc SCHLAGENWARTH, Commandant de Police,  
Mlle Isabelle CASTELLI, Capitaine de Police,

- MM. Jean-Raymond GOTTLIEB, Capitaine de Police,  
Richard HOUZE, Capitaine de Police,  
Pierre TAULIER, Capitaine de Police,  
Franck LANTERI, Sergent-chef à la Compagnie des Sapeurs-pompiers,  
Philippe MORES, Sergent-chef à la Compagnie des Sapeurs-pompiers,  
Christophe NONY, Lieutenant de Police,  
Franck TOTTI, Lieutenant de Police,  
Christophe VENANTE, Lieutenant de Police,  
Jean-Claude PRIM, Maréchal des Logis à la Compagnie des Carabiniers,  
Laurent BOUIN, Carabinier 1<sup>ère</sup> classe à la Compagnie des Carabiniers,  
Christian COLOMBANI, Caporal à la Compagnie des Sapeurs-pompiers,  
Yann CANEVET, Brigadier de Police,  
Jean-Louis DE GEA, Brigadier de Police,  
Valery DELPIERRE, Brigadier de Police,  
Stéphane BOUILLY, Sapeur-pompier 1<sup>ère</sup> classe à la Compagnie des Sapeurs-pompiers,  
Frédéric AUDIFFREN, Sous-brigadier de Police,  
Patrick BELLINGERI, Sous-brigadier de Police,  
Claude BERTHON, Sous-brigadier de Police,  
Frédéric CANDÉS, Sous-brigadier de Police,  
Sead SELIMOVIC, Sous-brigadier de Police,  
Fabrice BARNEOUD-FAGUE, Agent de Police,  
Jean-Philippe CALMELS, Agent de Police,  
Nicolas CERTARI, Agent de Police,  
Jean-Marc CIVILETTI, Agent de Police,  
Benoît COLLING, Agent de Police,  
Mlle Elisabeth DEVILLE, Agent de Police,  
M. Franck DIMECH, Agent de Police,



Mlle Françoise FILIPPINI, Agent de Police,  
 MM. Yves GISBERT, Agent de Police,  
 Alexandre MARCOZZI, Agent de Police,  
 Philippe MARILL, Agent de Police,  
 Mme Elisabeth MUNAR, épouse BOSIO, Agent de Police,  
 MM. Régis MUSSO, Agent de Police,  
 Didier OUTERDYCK, Agent de Police,  
 Ludovic ORIOLA, Agent de Police,  
 Carlo PAPOLLA, Agent de Police,  
 Thierry PERDRIEL, Agent de Police,  
 Karl PIBERGER, Agent de Police,  
 Philippe PICHE, Agent de Police,  
 Henri PIZIO, Agent de Police,  
 Patrick SVIZZERA, Agent de Police,  
 Mme Pascale SIMON, Agent de Police,  
 MM. Philippe REMY, Agent de Police,  
 François ROSA, Agent de Police.

## ART. 3.

La Médaille d'Honneur en Bronze est accordée à :

MM. Bernard PAOLETTI, Adjudant à la Compagnie des Sapeurs-pompiers,  
 Jean-Marc BERARDI, Lieutenant de Police,  
 Denis GAMBARINI, Lieutenant de Police,  
 Mme Corinne COCCA, épouse MARI, Assistante Sociale de Police,  
 MM. Patrice SERVELLE, Sergent à la Compagnie des Sapeurs-pompiers,  
 Benjamin ROUYER, Brigadier à la Compagnie des Carabiniers,  
 Patrice BREMOND, Caporal à la Compagnie des Sapeurs-pompiers,  
 Gilles BENETEAU, Brigadier de Police,  
 Laurent HAMEN, Brigadier de Police,

MM. Laurent PONS, Brigadier de Police,  
 Frédéric STOPPA, Carabinier à la Compagnie des Carabiniers,  
 Armand ATALAINHA, Agent de Police,  
 Eric BUBALO, Agent de Police,  
 Stéphan CIVILETTI, Agent de Police,  
 Alexandre DI CRESCENZO, Agent de Police,  
 Frédéric GIAUFFRET, Agent de Police,  
 Ludovic HEBRAL, Agent de Police,  
 Olivier KRUPPERT, Agent de Police,  
 Laurent OBERDORFF, Agent de Police,  
 Mme Emmanuelle SAPEY-TRIOMPHE, épouse DJORDJEVIC, Agent de Police,  
 MM. Patrick SCORDINO, Agent de Police,  
 Luc TORTO, Agent de Police,  
 Jerry VAN DEN DRIESSCHE, Agent de Police.

## ART. 4.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le seize novembre deux mille douze.

ALBERT.

*Par le Prince,  
 Le Secrétaire d'Etat :*  
 J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 4.036 du 16 novembre 2012  
 accordant la Médaille d'Honneur.*

ALBERT II  
 PAR LA GRACE DE DIEU  
 PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance du 5 février 1894 instituant une Médaille d'Honneur, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 378 du 7 avril 1951 instituant une Agrafe des Services Exceptionnels, modifiée ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

## ARTICLE PREMIER.

La Médaille d'Honneur en Vermeil est accordée à :

Mmes Charlotte BASTE, épouse BORTOLUSSI, Infirmière de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Maryse BELFIORE, épouse BATTAGLIA, Chargé de mission au Département des Affaires Sociales et de la Santé,

Annette BORIO, épouse FRAGASSI, Auxiliaire puéricultrice de Classe Exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Martine CALMET, épouse COSTAMAGNA, Infirmière de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Christine CATHALA, épouse BENVENUTI, Secrétaire Comptable au Service des Bâtiments Domaniaux,

Chantal CHASSAGNEUX, épouse GIORDANO, Auxiliaire Puéricultrice de Classe Exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Hélène DE SAINT DENIS, épouse LOGLI, Attachée à l'Office des Emissions de Timbres-poste,

Joséphine DEL BUE, épouse RESCIGNO, Infirmière de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Marie-Josée DUPRET, épouse DEBANT, Infirmière de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Elisabeth FAIVRE, épouse POISSON, Cadre Socio-Educatif au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Sylvie FARAUT, épouse PELAZZA, Cade Supérieur de Santé au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Antoinette FIORINO, épouse FLECHE, Greffier au Greffe Général,

Irène GIVONE, épouse PELLAT, Agent des Services Hospitaliers qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Michelle INAUDI, épouse HERTIER, Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> Classe au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Joëlle JEZ, Greffier au Greffe Général,

Annie LAUTIER, épouse TOMATIS, Cadre de Santé au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Mmes Sylviane MENGIN, épouse TALLARIDA, Infirmière de Bloc Opératoire de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Guylaine PANZERA, épouse IMARY, Infirmière de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Odette RIZO, épouse BOURIE, Infirmière de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Laurette SBAFFI, épouse AGNELLO, Secrétaire Médicale de Classe Exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Christine SORIANO, épouse DE MATHA, Chargé des Requêtes Sociales au Département des Affaires Sociales et de la Santé,

Florence SORIANO, épouse CINNERI, Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> Classe au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Nadia ZONGHERO, Infirmière de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Mlles Ester ANGEL-GAZZO, Aide-soignante de Classe Exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Isabelle FAY, Cadre de Santé au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Claudine FERRARI, Infirmière de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Marie-Christine GAVEAU, Secrétaire Médicale de Classe Exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Florence GREGOIRE, Cadre de Santé au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Marie-Thérèse HOMBERT, Puéricultrice de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Aude NOEL, Infirmière de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Solange SEMOLINI, Infirmière de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Malika ZIARI, Cadre de Santé au Centre Hospitalier Princesse Grace,

MM. Lionel AVIAS, Sous-lieutenant de Port - Pilote à la Direction des Affaires Maritimes,

Jean-Pierre BERNARDI, Adjoint au Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique,

Eric BIANCHERI, Chef de Parc au Service des Parkings Publics,

Gérard BLANCHY, Ingénieur Hospitalier en Chef de Classe Exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Gilbert CASTAN, Jardinier 4 branches à la Mairie de Monaco,

Augustin COLDOLD, Ouvrier Professionnel Qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Henri DEPOULAIN, Agent d'accueil au Service des Parkings Publics,

Henri DESHIERES, Agent des Services Hospitaliers Qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Philippe DESVERNAY, Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> Classe au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Jean-Marie DEVIGNY, Agent Chef 2<sup>ème</sup> Catégorie au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Christian FILIPPI, Agent d'accueil qualifié au Service des Parkings Publics,

Didier FLECHE, Technicien Territorial Chef à la Direction de l'Aménagement Urbain,

Roland GOSSELIN, Brigadier des surveillants à la Mairie de Monaco,

Yves NAPOLEONE, Conducteur de Travaux à la Mairie de Monaco,

Claude NOGUERA, Chef de Bureau à la Direction de l'Aménagement Urbain,

Michel ROSSI, Chef d'Equipe à la Direction de l'Aménagement Urbain,

Serge SILVESTRI, Chef de Section à la Direction du Travail,

Robert SOLEAN, Technicien Supérieur Hospitalier en Chef au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Michel SPAGLI, Technicien Police Scientifique à la Direction de la Sûreté Publique,

MM. Patrick THIBAUD, Attaché à la Direction du Tourisme et des Congrès,

Maurizio TIEZZI, Chef de Parc Principal au Service des Parkings Publics,

Joseph VALERO, Aide-soignant de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace.

#### ART. 2.

La Médaille d'Honneur en Argent est accordée à :

Mmes Gabriela ANGEL, épouse GUERRA, Agent des Services Hospitaliers Qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Mirella ANGEL, épouse GENOVESI, Aide-soignante de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Caroline ATALA, épouse DEFFRENNE, Technicienne de Laboratoire de Classe Normale au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Nadine AUZARY, épouse PERSINETTE-GAUTREZ, Infirmière de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Carol AZOULAY, épouse MAZZOLENI, Attachée d'Administration Hospitalière au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Marie-Claire BAILAT, épouse BONNE, Auxiliaire Puéricultrice de Classe Exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Annick BARRIERE, épouse ELMO, Aide-soignante de Classe Exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Laurence BERNARDI, épouse SCIAMANNA, Contrôleur à la Direction de l'Expansion Economique,

Christel BIANCHERI, Greffier au Greffe Général,

Lydie-Anne BINI, Archiviste à la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale,

Lauriane BOGLIETTI, épouse PERRIN, Secrétaire Médicale de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Sandrine BOLLARO, épouse VALERO, Aide-soignante de Classe Exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Mmes Fabienne BRANQUAZ, épouse CHUPIN, Aide-soignante de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Véronique BREZZO, épouse RAYMOND, Manipulateur d'Electroradiologie de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Balkis CASONI, Contrôleur à la Direction des Communications Electroniques,

Fadila CHEURFA, Infirmière de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Magali CONIL, épouse RUFFIER-MERAY, Secrétaire Médicale de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Dominique CORSO, épouse MARTY, Secrétaire Médicale de Classe Normale au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Elisabeth COUTARD, Infirmière de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Françoise CRIVELLI, Cadre Supérieur de Santé au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Sylviane CROSSIN, épouse PIRES, Aide-soignante de Classe Exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Christine CZAPLINSKI, épouse PERQUIN, Aide-soignante de Classe Exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Anne DORIA, épouse THIROUARD, Secrétaire-sténodactylographe à l'Ecole de Fontvieille,

Véronique FERRAND, Aide-soignante de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Fabienne FIAMMETTI, épouse PASTEAU, Chef de Bureau à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique,

Elisabeth-Ann GASTAUD, Ancien Professeur des Ecoles,

Hélène GAZIELLO, Secrétaire d'Intendance au Collège Charles III,

Marie-Noëlle GIBELLI, Sage-femme Cadre Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Mmes Brigitte GIRARD, épouse DELBOURG, Agent des Services Hospitaliers Qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Isabelle GOMEZ, Aide-soignante de Classe Exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Nicole GOUY PAILLER, épouse COUTET, Cadre Supérieur de Santé au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Marie-Christine GUARNOTTA, épouse ANGELIN, Gardienne de Chalet de Nécessité,

Eliane KOOS, Agent Contractuel à la Mairie de Monaco,

Anne-Marie LANZIANI, épouse PEREZ, Agent des Services Hospitaliers Qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Isabelle LANZIANI, épouse BERTAGNIN, Agent des Services Hospitaliers Qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Valérie LEANDRI, épouse SCAGLIOLA, Secrétaire Médicale de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Annick LECORNEC, épouse AILLAUD, Aide-soignante de Classe Exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Anna LOIZZO, épouse PASCAULT, Cadre de Santé au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Sylvie MAGNANI, Secrétaire du Parquet,

Isabelle MALICK, épouse PUIGVENTOS, Infirmière de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Carol MASSON, Aide-soignante de Classe Exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Jacqueline MATTIO, épouse CICCIARELLO, Adjoint Administratif Principal 1ère Classe au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Christine MERCATINI, épouse SZAPPANOS, Infirmière de Classe Normale au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Michelle MONCHECOURT, épouse SALOMONE, Infirmière de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

- Mmes Marie-Louise NANETTE, épouse BOUCHET, Agent des Services Hospitaliers Qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Nathalie PERDRIX, épouse DATIN, Infirmière de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Nicole PINARD, Infirmière de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Chantal PRETTE, Agent de Service à l'Ecole des Révoires,
- Patricia RAIMONDO, épouse PITORSON, Aide-soignante de Classe Exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Michèle ROS, Agent des Services Hospitaliers Qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Evelyne SIGAUT, épouse GIBELLI, Secrétaire Médicale de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Marie-Reine SKOCIR, épouse GUILLAUMIER, Manipulateur d'Electroradiologie de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Sylvie SOLAMITO, épouse BUSELLI, Ancien Répétiteur à l'Ecole des Révoires,
- Corinne SQUILLACE, épouse PEREZ, Agent d'Entretien Qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Sonia TESTA, épouse BARON, Agent des Services Hospitaliers Qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Sophie TESTA, épouse ALBERTINI, Cadre Supérieur de Santé au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Valérie VEGLIA, épouse GERBAUDO, Chef de Section au Contrôle Général des Dépenses,
- Mlles Jocelyne AMBROSI, Aide-soignante de Classe Exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Malika ARROUSSI, Infirmière de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Christine CASTELLO, Aide-soignante de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Corinne CHABANE, Infirmière Anesthésiste de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Mlles Mina DAHBY, Infirmière de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Nouara FELLAH, Agent des Services Hospitaliers Qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Sylvie GAGLIO, Auxiliaire Puéricultrice de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Odile GUINET, Préparateur en Pharmacie de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Sophie MAGGI, Technicienne de Laboratoire de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Marie-Christine MERLINO, Secrétaire Médicale de Classe Exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Dominique MULE, Infirmière de Classe Normale au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Françoise PUGLIESE, Agent des Services Hospitaliers Qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Isabelle RENUCCI, Aide-soignante de Classe Exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Françoise REVEREAU, Auxiliaire Puéricultrice de Classe Exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Isabelle ROSTAGNI, Attachée Principale à la Direction du Travail,
- Christine VIAL, Technicienne de Laboratoire de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- MM. Louis BALLEJOS, Agent Chef 2<sup>ème</sup> Catégorie au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Francesco BARBARO, Agent de maîtrise au Service des Parkings Publics,
- Christian BELLONE, Agent d'accueil au Service des Parkings Publics,
- Philippe BOUVIER, Jardinier Spécialisé à la Direction de l'Aménagement Urbain,
- Michel BUSELLI, Inspecteur Chef Adjoint à la Mairie de Monaco,



- MM. Jean-Christophe CANE, Dessinateur au Service des Travaux Publics,
- Frédéric CASSINI, Agent d'accueil au Service des Parkings Publics,
- Daniel CAUCHY, Chef de Bureau à la Direction du Travail,
- Francis CURTI, Ouvrier d'entretien à la Mairie de Monaco,
- Thierry DARDANNE, Maître Ouvrier au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Giovanni DE BONO, Peintre au Service des Bâtiments Domaniaux,
- Roland DELAPORTE, Agent de maîtrise au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- David DENTAL, Gestionnaire Réseau Telecom au Service des Bâtiments Domaniaux,
- Jean-François DUFRENNOY, Agent d'Accueil au Service des Parkings Publics,
- Livio DURANDO, Agent de maîtrise au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Jean-Marc DUSAUTOIR, Agent des Services Hospitaliers Qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Jean-Marc DUSS, Ouvrier Professionnel Qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Denis DZUILKA, Mécanicien Filtreur à la Mairie de Monaco,
- Philippe FARAUDI, Agent d'entretien à la Mairie de Monaco,
- Alain FARRUGIA, Préparateur en Pharmacie de Classe Normale au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Robert FIMMANO, Agent d'Accueil au Service des Parkings Publics,
- Laurent FRANCHET, Contremaître à la Direction de l'Aménagement Urbain,
- Eric FRANCOIS, Commis à la Direction du Travail,
- Max GIUSTI, Maître Ouvrier au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- MM. Gérard GRAZI, Facteur aux Postes et Télégraphes,
- Giuseppe GUARDATO, Chef de Parc Principal au Service des Parkings Publics,
- Fabrice JACQUES, Conducteur Ambulancier 1<sup>ère</sup> Catégorie au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Marc JOBARD, Maître Ouvrier Principal au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Patrick LAVAGNA, Chef de Section au Service des Prestations Médicales de l'Etat,
- Jean-Christophe LE DU, Aide-soignant de Classe Exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Marc LEANDRI, Ouvrier Professionnel Qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Fabrice LEQUIEN, Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> Classe au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Sergio MAGURNO, Agent d'accueil au Service des Parkings Publics,
- Michel MAIARELLI, Employé de bureau à la Mairie de Monaco,
- Jean-Charles MANIE, Cadre de Santé au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Bernard MARTIN, Jardinier 4 branches à la Direction de l'Aménagement Urbain,
- Laurent MARTINI, Responsable Contrôle Interne aux Postes et Télégraphes,
- Philippe MATTEI, Masseur kinésithérapeute de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Samir MONTIAS, Jardinier Spécialisé à la Direction de l'Aménagement Urbain,
- Richard MUGELLI, Agent d'accueil au Service des Parkings Publics,
- Mirko NAVE, Maître Ouvrier Principal au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Patrick PAREDES, Chef de Parc au Service des Parkings Publics,
- Frank PEREZ, Agent d'accueil au Service des Parkings Publics,

MM. Eric PROFETA, Jardinier 4 branches à la Mairie de Monaco,

Patrick RAINATO, Maître Ouvrier au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Christian RANTRUA, Adjoint des Cadres de Classe Normale au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Serge REBAUDO, Jardinier 4 branches à la Direction de l'Aménagement Urbain,

Gérard RENAUD, Surveillant de Jardin à la Direction de l'Aménagement Urbain,

Thierry ROMER, Maître Ouvrier au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Christophe SAMARATI, Inspecteur-Chef, Capitaine Police Municipale à la Mairie de Monaco,

Gérard SCARSELLI, Aide-soignant de Classe Exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Alain SCOUARNEC DE LA BRANCHE, Maître Ouvrier au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Roberto SIRNA, Agent d'accueil qualifié au Service des Parkings Publics,

Florian SISTEK, Contrôleur du Trafic Aérien au Service de l'Aviation Civile,

Sambo SOK, Aide-soignant de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Louis SPEZIA, Chef d'équipe à la Mairie de Monaco,

Luigi TRAPANI, Ouvrier Polyvalent au Service des Bâtiments Domaniaux,

Gilbert TRASSOUDENE, Agent d'accueil au Service des Parkings Publics.

## ART. 3.

La Médaille d'Honneur en Bronze est accordée à :

Mmes Valérie ARNULF, Secrétaire-sténodactylographe à l'Ecole des Révoires,

Hélène BECCHETTI, épouse PHILIPPAULT, Gestionnaire Ressources Humaines aux Postes et Télégraphes,

Béatrice BILLARD, Secrétaire-sténodactylographe à l'Ecole du Parc,

Mmes Marie-Claude BLANGERO, épouse RILEY, Professeur d'Anglais au Lycée Albert 1<sup>er</sup>,

Corinne BOFFA, Dactylographe au Stade Louis II,

Christine CALLET, Responsable Animation Commerciale Ligne Guichets aux Postes et Télégraphes,

Rachel CARENSO, épouse LEPPA, Contrôleur du Travail à la Direction du Travail,

Corinne CARITE, Secrétaire Médicale de Classe Normale au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Sylvie CARPINELLI, épouse SAVOCA, Administrateur à la Direction de l'Environnement,

Marie-Yannick CHAUVE, épouse FOLLETE-DUPOINTS, Professeur de Lettres au Collège Charles III,

Aida CHEHAB, épouse NUCCIARELLI, ancien Commis à la Direction des Services Fiscaux,

Catherine COLLI, épouse WENDEN, Infirmière au Lycée Albert 1<sup>er</sup>,

Josiane COLOMBI, épouse SCOLERI, Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> Classe au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Sandrine DA SILVA, Agent des Services Hospitaliers Qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Séverine DANIELETTA, épouse LAPRET, Secrétaire Médicale de Classe Normale au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Nathalie DAUNESSE, épouse MARTIN, Agent Contractuel à la Mairie de Monaco,

Christine DEORITI, épouse CANIS, Chef de Service à la Mairie de Monaco,

Françoise DESCHAMPS, Professeur de Mathématiques et de Sciences Physiques au Collège Charles III,

Ariane DOURNAUX, Adjoint des Cadres de Classe Normale au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Marie-Christine DUPOUY, Attachée à la Direction du Travail,

Nadine DUPRAT, Secrétaire comptable au Service des Titres de Circulation,



Mmes Martine DURAND, épouse LEHEC, Aide-soignante de Classe Normale au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Christine FREDDOLINI, épouse LEMAIRE, Agent des Services Hospitaliers Qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Anne-Marie GETON, épouse CASTALDINI, Agent Contractuel à la Mairie de Monaco,

Agnès GILLIOT, épouse DELFERRIERE, Puéricultrice de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Stéphanie GIRAUD, épouse TARRES, Infirmière Anesthésiste de Classe Normale au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Fernanda GOMES GUEDES, épouse CALZIA, Aide-concierge au Lycée Technique de Monte-Carlo,

Christine GRIMALDI, Agent des Services Hospitaliers Qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Myriam GRISERI, épouse GAVOT, Infirmière de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Vera GROSSMANN, Professeur d'Anglais au Collège Charles III,

Carole GUYON, épouse HUE, Infirmière de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Françoise HERBIN, épouse FICINI, Infirmière au Collège Charles III,

Laurence HUSTACHE, Aide-soignante de Classe Normale au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Touria ICHEN, épouse LUCI, Aide-soignante de Classe Normale au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Joëlle JOLY, épouse Inderbitzin, Secrétaire Médicale de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Ahlem KECHICHE, Puéricultrice de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Nathalie LANGLOIS NEUILLY, Guichetière aux Postes et Télégraphes,

Mmes Pricille LAURENT, épouse VIRGINIE, Aide-soignante de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Sophie LECLER, épouse DEROUSSEN, Cadre de Santé au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Nathalie LENA, épouse MARRAMAQUE, Archiviste à la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports,

Marie-Françoise LOCOROTONDO, épouse DOTTER, Professeur de Lettres au Lycée Albert 1<sup>er</sup>,

Danièle MARCHIVE, épouse BOUYER, Responsable Guichet Annexe Monte-Carlo Moulins aux Postes et Télégraphes,

Marcelline MEDECIN, épouse BONIFACI, ancienne Aide-maternelle à l'Ecole du Parc,

Renée MERLINI, Agent d'exploitation à la Direction des Communications Electroniques,

Evelyne MONDE, épouse FOLCO, Chef de bureau à la Direction de l'Expansion Economique,

Rosa MONTEIRO, épouse VERRANDO, Cadre de Santé au Centre Hospitalier Princesse Grace

Maria Del Mar MUNOZ, épouse SANTINI, Attachée Principale à la Direction de la Sûreté Publique,

Patricia NOGRETTE, épouse COTTENCEAU, Attachée à la Direction de la Sûreté Publique,

Corinne OBRADOVIC, épouse FALQUERHO, Chef de Bureau à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique,

Martine ORRADO, épouse BARRAL, Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> Classe au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Edwige ORY, épouse GADEAU, Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> Classe au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Sonia PARENTE, épouse MASSENET, Aide-soignante de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Isabelle PECHON, épouse BIANCIOTTO, Infirmière de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Gisèle PICCINI, épouse HERNANDO, Attachée Principale Hautement Qualifiée à la Direction de l'Expansion Economique,

Mmes Brigitte PIERACCINI, épouse GIACCHERO, Professeur de Lettres au Collège Charles III,

Sandra PIRAS, épouse BAUDOUIN, Aide-soignante de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Virginie POISSENOT, Aide-soignante de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Béatrice POZZI, épouse AUGIER, Chef de Section à la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports,

Patricia PRIALE, épouse BARRAL, Professeur d'Histoire-Géographie au Collège Charles III,

Armelle REPERRE, épouse DEBRUYNE, Assistante de Direction aux Postes et Télégraphes,

Patricia RIBEIRO, épouse VELLA, Infirmière de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Corinne ROATTINO, épouse MALLEGOL, Archiviste au Service des Titres de Circulation,

Corinne ROSSIGNOL, Jardinière d'Enfants diplômée à l'Ecole du Parc,

Laurence SABRE, épouse FAVA, Aide-soignante de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Malika SALHAOUI, épouse FOUAB, Agent des Services Hospitaliers Qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Christel SUTTER, Aide-soignante de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Elena TERZIC, épouse CASSANELLI, Aide-concierge à la Mairie de Monaco,

Josiane THOMAS, épouse ANDREA, Cadre de Santé au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Agnès TISEAUX, Infirmière de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Marie-Christine VISSIO, épouse COSTE, Chef de Section au Département de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme,

Milena VUKSA, épouse JOSEPH, Agent contractuel à la Mairie de Monaco,

Anne-Rose ZUCHELLI, Secrétaire Médicale de Classe Normale au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Mlles Annie ABRIC, Jardinier Spécialisé à la Direction de l'Aménagement Urbain,

Chrystelle BELLIN, Ouvrier Professionnel Qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Sylviane BERMOND, Femme de Service à la Mairie de Monaco,

Monique BOHALARD, Aide-soignante de Classe Normale au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Régine BRUGNETTI, Professeur d'Histoire-Géographie au Collège Charles III,

Virginie BRUNEL, Aide-soignante de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Sylvie CALVIN, Auxiliaire Puéricultrice de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Elisabeth CAPPÀ, Attachée à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique,

Elisabeth CAUCHETEUX, Auxiliaire de Puériculture à la Mairie de Monaco,

Daphné CORREGAN, Professeur de Céramique à l'École Supérieure d'Arts Plastiques,

Angélique GALMICHE, Aide-soignante de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Danièle GIANNOTTI, Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> Classe au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Louisa HADDAD, Infirmière de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Sylvie LECONTE, Secrétaire Médicale de Classe Normale au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Nathalie LECOQ, Manipulateur d'Electroradiologie de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Céline LUBERT-NOTARI, Attachée à la Direction de la Sûreté Publique,

Christelle MARIE-ANNE, Aide-soignante de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

- Mlles Valérie MIERAL, Sténodactylographe à la Direction des Services Judiciaires,
- Silvana MINAZZO, Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> Classe au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Nathalie PEREZ, Aide-soignante de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Annie RAIMBERT, Professeur d'Espagnol au Lycée Albert 1<sup>er</sup>,
- Virginie ROMAN, Aide-soignante de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Nadège ROY, Aide-soignante de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Catherine SAYE, Infirmière de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Nancy VUIDET, Professeur de Dessin d'Art au Collège Charles III,
- MM. Thierry AMADEI, Ouvrier Professionnel Qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Pascal AROD, Agent d'entretien au Service des Parkings Publics,
- Jean-Michel AZAM, Adjoint au Chef de Service de l'Animation de la Ville à la Mairie de Monaco,
- Frédéric BELLEUDY, Professeur d'enseignement général au Collège Charles III,
- Christophe BIZZARRI, Jardinier à la Mairie de Monaco,
- Thierry BONORA, Technicien à la Mairie de Monaco,
- Christian CALZIA, Concierge au Lycée Technique de Monte-Carlo,
- Olivier CANESTRELLI, Agent des Services Hospitaliers Qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Hervé CAPRONI, Chef de Parc au Service des Parkings Publics,
- Jean-Marc CARDONE, Intendant au Lycée Technique de Monte-Carlo,
- MM. Jean-Pierre CASSINELLI, Concierge au Stade des Moneghetti,
- Gilles CELLARIO, Chef de Division à la Direction de l'Aménagement Urbain,
- Patrick CHARPENTIER, Jardinier 4 branches à la Mairie de Monaco,
- Alain CHIAVARINI, Agent des Services Hospitaliers Qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Laurent CHICOURAS, Gestionnaire de Vidéo-surveillance à la Direction de la Sûreté Publique,
- Giuseppe CHILA, Surveillant de Jardin à la Direction de l'Aménagement Urbain,
- Marc CHRETIEN, Garçon de Bureau à la Mairie de Monaco,
- Stéphane CORADINI, Agent d'accueil au Service des Parkings Publics,
- Gilles CRACCHIOLO, Factotum à l'Ecole Saint-Charles,
- Stéphane DAMON, Attaché Principal à la Direction de la Sûreté Publique,
- Thierry DANTHEZ, Maître Nageur Sauveteur à la Mairie de Monaco,
- LUC DE BOUCHERVILLE, Agent des Services Hospitaliers Qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Jean-Marie DOTTER, Professeur de Lettres au Collège Charles III,
- Abdelouahed FAOUZI, Agent d'accueil au Service des Parkings Publics,
- Jean-Charles GATTI, Agent à la Mairie de Monaco,
- Jean-Claude GHIAZZA, Attaché à la Direction de la Sûreté Publique,
- Gérard GHISOLFO, Agent de Collecte et Remise aux Postes et Télégraphes,
- Stéphane GINOCCHI, Ouvrier Professionnel 1<sup>ère</sup> catégorie à la Mairie de Monaco,
- Jean-Paul GIRALDI, Chef d'équipe à la Mairie de Monaco,
- Michel GMYREK, Contremaître à la Direction de l'Aménagement Urbain,

MM. Vincenzo GULLACE, Agent d'entretien à la Mairie de Monaco,

Richard HANAN, Professeur d'Histoire-Géographie au Collège Charles III,

Régis JEREMENKO, Gestionnaire des Stocks au Stade Louis II,

Michel JULIEN, Jardinier 4 branches à la Direction de l'Aménagement Urbain,

Franck KADDOURI, Contremaître à la Direction de l'Aménagement Urbain,

Stéphane KARCHER, Chef de Parc au Service des Parkings Publics,

Michel LARINI, Ouvrier Professionnel 2<sup>ème</sup> catégorie à la Mairie de Monaco,

Vicy MA SOK, Radiophysicien au Centre Hospitalier Princesse Grace,

André MALLEA, Brigadier-chef de Police à la Mairie de Monaco,

Frédéric MARTIN, Ouvrier Spécialisé Gestion Panneaux à la Mairie de Monaco,

Jack MICHEL, Médecin-inspecteur à la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale,

Thierry MUHL, Gestionnaire Informatique à la Direction de la Sécurité Publique,

Tony NICOLAI, Agent d'accueil au Service des Parkings Publics,

Alain ORTOLANI, Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> Classe au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Loïc PASSARINO, Ouvrier Professionnel Qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Thierry PATUCCA, Contrôleur au Service des Parkings Publics,

Thierry PEDACE, Jardinier 4 branches à la Mairie de Monaco,

Christian REDONDY, Jardinier à la Direction de l'Aménagement Urbain,

Yves ROSSO, Technicien Supérieur Hospitalier en Chef au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Daniel SEREN, Jardinier à la Direction de l'Aménagement Urbain,

MM. Jean-Pierre SICCARDI, Professeur de Mathématiques au Collège Charles III,

Christian SPINOSA, Homme de peine à l'Ecole du Parc,

Carlo TRAPANI, Ouvrier Professionnel 2<sup>ème</sup> Catégorie à la Direction de l'Aménagement Urbain,

Robert VALLAURI, Surveillant Rondier à la Mairie de Monaco.

## ART. 4.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le seize novembre deux mille douze.

ALBERT.

*Par le Prince,*  
Le Secrétaire d'Etat :  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 4.037 du 17 novembre 2012  
décernant la Médaille de l'Education Physique et des Sports.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance n° 2.333 du 20 août 1939 instituant une Médaille de l'Education Physique et des Sports ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

## ARTICLE PREMIER.

La Médaille en Vermeil de l'Education Physique et des Sports est décernée à :

MM. Claude BOLLATI, Président du Karaté Club Shotokan de Monaco,

Daniel BOTTERO, Délégué de l'Union Européenne de Cyclisme auprès de l'Union Cycliste Internationale,

Alain FABRI, Commissaire de piste à l'Automobile Club de Monaco,

MM. Gérard GARINO, Commissaire de piste à l'Automobile Club de Monaco,

Philippe GIRALDI, Membre du Conseil d'Administration de la Fédération Monégasque du Sport Aviron,

Gérard GNUTTI, Commissaire de piste à l'Automobile Club de Monaco,

Mlle Yelena ISINBAEVA, Athlète de Saut à la perche,

MM. Jean-Marc NOWAK, Alpiniste,

Jacques PASTOR, Conseiller communal délégué au service des sports et des établissements sportifs,

Mmes Solange RAGAZZONI, épouse CONTERNO, Professeur d'Education Physique et Sportive, Membre du Conseil d'Administration du Monte-Carlo Ski Club,

Jeannine UGHES, Secrétaire Général de l'A.S. Monaco,

M. Christoph VOGT, Archer et Trésorier de la 1<sup>ère</sup> Compagnie de Tir à l'Arc de Monaco.

#### ART. 2.

La Médaille en Argent de l'Education Physique et des Sports est décernée à :

MM. Pierre ANGIBAUD, Vice-président de l'International Police Association (Section Principauté de Monaco),

Michel AUBERY, Président de l'Association Foot Amateur S.A.,

François-Charles BIDEAUX, Réalisateur de télévision de Grand Prix Automobile,

Guy BOUTELET, Chef de poste Rallye à l'Automobile Club de Monaco,

Mmes Geneviève CAISSON, épouse JENOT, Bénévole à la Fédération Monégasque de Natation,

Christiane CHEVALIER, épouse DORIA, Vice-présidente du Club Alpin Monégasque,

MM. Gilles CRESTO, Membre du Conseil d'Administration et Secrétaire Général du Monte-Carlo Ski Club,

Bernard FASANELLI, Athlète Aviron handi,

Mme Kimberly GRIFFIN, épouse ARNULF, Entraîneur de Gymnastique artistique et acrobatique au Fémina Sport,

Mme Irina LIPKINA, Entraîneur chorégraphe au Club de Monaco Gymnastique Rythmique,

MM. Felipe MASSA, Pilote automobile,

Alain MEREDITH, Membre du Comité Directeur du Club A.S. Monaco Triathlon,

Jack MICHEL, Médecin de liaison du Comité Olympique Monégasque auprès du Comité International Olympique,

Gilles ONCINA, Maitre Nageur Sauveteur au Collège Charles III,

René PAROLA, Secrétaire Général de l'Ecurie Monaco,

Claude POUGET, Directeur Technique de l'Académie Internationale de Self-défense et Sports de combat de Monaco,

Fernand PRAT, Membre du Club l'Escrime et le Pistolet de Monaco,

Alain RAULT, Chef de poste Rallye à l'Automobile Club de Monaco,

Marcel RUE, Membre de la Fédération Monégasque de Tir,

Michel SANDRI, Responsable de l'équipe de Football et de l'équipe de Pétanque de la Fonction Publique,

Mme Danielle VAJRA, épouse COTTALORDA, Responsable du Site Web du Comité Olympique Monégasque.

#### ART. 3.

La Médaille en Bronze de l'Education Physique et des Sports est décernée à :

Mme Patricia AIMONE, épouse PEGLION, Membre de la Fédération Monégasque de Basket,

MM. Giovanni AIRENTI, Commissaire Intervention Grand Prix à l'Automobile Club de Monaco,

Alain ALQUIER, Commissaire Rallye et Grand Prix à l'Automobile Club de Monaco,

Jean-Philippe ANDRIEU, Responsable de l'Equipe de Football Municipale,

Thierry AYMES, Entraîneur de Gymnastique Artistique à l'Etoile de Monaco,

Ludovic BACHEVILLIER, Athlète à Special Olympics Monaco,



- MM Jean-Claude BACONNIER, Caporal à la Compagnie des Sapeurs-pompiers, Marathonien, Cycliste,  
Fabrice BARNEOUD-FAGUE, Agent de Police, Membre de l'équipe d'Athlétisme, de Triathlon et de Cyclisme de l'Association Sportive de la Sûreté Publique de Monaco, Marathonien,  
Pierre BECCAMEL, Membre et Compétiteur à l'A.S. Monaco Triathlon,  
Rodolphe BERLIN, Membre du Comité directeur du Club de l'A.S. Monaco et de la Fédération Monégasque d'Athlétisme,
- Mme Mathilde BONHEUR, épouse STAUFFER, Membre du Conseil d'Administration et trésorière du Monte-Carlo Ski Club de Monaco,
- MM. Gérard BORGIA, Docteur en médecine, Membre du Comité Olympique Monégasque,  
Philippe BOTTO, Vice-président de la Fédération Monégasque des Echecs,  
Laurent BOULESTEIX, Professeur d'Education Physique et Sportive, Moniteur de natation à l'A.S. Monaco,  
Georges CASTELLANO, Secrétaire Général de la Fédération de Spéléologie Monégasque,  
Gilbert CERNICCHIARO, Chef de poste à l'Automobile Club de Monaco,
- Mme Corinne CHOUCKROUN, épouse VIOLI, Directeur Sportif de l'Ecurie Monaco,
- MM. Clément COLLON, Athlète à Special Olympics Monaco,  
Saverio CUNEO, Entraîneur à Special Olympics Monaco,  
Nicolas DE GAILLANDE, Membre de l'Equipe Monégasque de Squash,  
Pierre DE PORTU, Membre et Trésorier Général de la Section Handball de l'A.S. Monaco,  
Alain DE ROCCO, Trésorier de la Fédération Monégasque des Echecs et du Cercle d'Echecs de Monte-Carlo,  
Anthony DE SEVELINGES, Membre du Comité Directeur de la Fédération Monégasque d'Athlétisme,  
Benjamin DEBOS, Joueur au Club Bouliste Monégasque,
- MM. Didier DORFMANN, Conseiller Responsable technique du Conseil d'Administration du Monte-Carlo Ski Club,  
Igor EFIMOV, Membre du Cercle d'Echecs de Monte-Carlo,  
Christophe FABRI, Membre du Commandement du Corps des Commissaires à l'Automobile Club de Monaco,  
Laurent FABRY, Carabinier 1<sup>ère</sup> Classe à la Compagnie des Carabiniers, Moniteur de Natation, Triathlète,  
Jean-Luc FUENTES, Joueur au Club Bouliste Monégasque,  
Christophe GAMERDINGER, Professeur d'Education Physique et Sportive au Collège Charles III,  
Stéphane GASTALDY, Membre du Commandement du Corps des Commissaires à l'Automobile Club de Monaco,  
Jean-Philippe GENTILLEAU, Membre du Cercle d'Echecs de Monte-Carlo,  
Christophe HELIN, Agent de Police, Formateur à l'Ecole de Police de la Sûreté Publique au sein de la Division de l'Administration et de la Formation,  
Thor HUSHOVD, Cycliste,  
Lionel IPERT, Cycliste à la Fédération Monégasque de Cyclisme,  
Jan KOLLER, Footballeur professionnel,  
Guy LAVIOS, Commissaire Signaleur à l'Automobile Club de Monaco,
- Mlle Yvonne LILLE, Membre du Club Alpin Monégasque,
- MM. Ivan LJUBICIC, ancien Joueur de tennis professionnel,  
Richard MANAS, Docteur en médecine, Aide au suivi des Athlètes de haut niveau au Comité Olympique Monégasque,  
Patrice MARTINELLI, Entraîneur à la Fédération Monégasque des Echecs,  
Jean-Charles MATTEI, Membre du Bureau de la Fédération Monégasque des Echecs et du Cercle d'Echecs de Monte-Carlo,

MM. Serge POCHE, Chef de Poste à l'Automobile Club de Monaco,

Sandro POLITI, Commissaire de Piste à l'Automobile Club de Monaco,

Hervé REVELLI, Membre du Bureau et Responsable de la Communication et du site Internet de la Fédération Monégasque de Rugby,

Rudy RINALDI, pilote de bobsleigh,

Yves ROSSO, Responsable et instructeur fédéral du Kajukembo au sein de la section des arts martiaux de l'Association Culturelle et Sportive de la Force Publique,

Mlle Michèle SCIORELLI, Membre du Club Alpin Monégasque,

M. Christian SIMON, Adjoint au Chef de Poste à l'Automobile Club de Monaco,

Mlle Mireille SIMONELLI, Membre du Club Alpin Monégasque,

M. Jérémy TORRE, pousseur de bobsleigh,

Mme Aline VANZI, épouse MONGE, Joueuse au Club bouliste Monégasque,

MM. Marc VASSALLO, Dirigeant et joueur de l'Equipe de Football de la Fonction Publique,

Francis VAST, Chef de poste en second à l'Automobile Club de Monaco,

Claudy VIER, Trésorier et Membre de la Fédération Monégasque de Rugby.

#### ART. 4.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-sept novembre deux mille douze.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 4.038 du 17 novembre 2012 portant élévation dans l'Ordre de Saint-Charles.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance du 16 janvier 1863 sur l'Ordre de Saint-Charles, modifiée ;

Vu l'ordonnance du 16 janvier 1863 fixant les statuts de l'Ordre de Saint-Charles, modifiée ;

Vu l'ordonnance n° 125 du 23 avril 1923 concernant les insignes de l'Ordre de Saint-Charles ;

#### **Avons Ordonné et Ordonnons :**

Son Altesse Sérénissime la Princesse Charlène, Notre Epouse Bien-Aimée, est élevée à la dignité de Grand-croix de l'Ordre de Saint-Charles.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-sept novembre deux mille douze.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 4.039 du 17 novembre 2012 portant promotions ou nominations dans l'Ordre de Saint-Charles.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance du 16 janvier 1863 sur l'Ordre de Saint-Charles, modifiée ;

Vu l'ordonnance du 16 janvier 1863 fixant les statuts de l'Ordre de Saint-Charles, modifiée ;

Vu l'ordonnance n° 125 du 23 avril 1923 concernant les insignes de l'Ordre de Saint-Charles ;



**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Sont promus ou nommés dans l'Ordre de Saint-Charles :

Au grade de Grand-Officier :

MM. Hubert CHARLES, Président honoraire du Tribunal Suprême,

François ROUGAIGNON, ancien Président du Conseil de l'Ordre des Pharmaciens.

Au grade de Commandeur :

M. Alain FRERE, Maire de Tourrette-Levens, Administrateur de Monte-Carlo Festival,

Mme Rosine NAVA, Veuve SANMORI, Vice-présidente de la Croix-Rouge Monégasque,

MM. Michel PASTOR, Consul Général honoraire du Pérou à Monaco, Directeur de société,

Max POGGI, Régisseur de la Publicité des épreuves automobiles à l'Automobile Club de Monaco.

Au grade d'Officier :

Mme Martine COLOMBI-ALIPRENDI, Secrétaire Principale à la Mairie de Monaco,

MM. Michel FERRY, Commissaire Général de l'Automobile Club de Monaco,

Luciano GARZELLI, Administrateur de société,

Michel GRAMAGLIA, Président du Conseil Economique et Social,

John GUMMER, Président Directeur Général de société,

Mme Christiane ITHURBURU, épouse GUINTRAND, ancien Inspecteur à la Direction des Services Fiscaux,

M. Jean-Michel LEMOYNE DE FORGES, Professeur agrégé des facultés de droit, Vice-président du Tribunal Suprême,

Mme Renée MARINO-LAJOUX, ancien Inspecteur à la Direction des Services Fiscaux,

The Honorable Bonnie McELVEEN, épouse HUNTER, Présidente de la Croix-Rouge U.S.A.,

M. Richard MILANESIO, Conseiller au Cabinet Princier,

Mme Marie-Gabrielle NOTARI, épouse ZEMORI, Docteur en médecine, Pédiatre,

MM. Robert PRAT, Vice-président de la Fédération Monégasque d'Escrime,

Rubens RICUPERO, Membre du Conseil d'Administration de la Fondation Prince Albert II de Monaco,

Michel SIONIAC, Docteur en médecine, Chef de Service de Pneumologie au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Dieter SPAETHE, ancien Consul de la République Fédérale d'Allemagne à Monaco,

André THIBAUT, Vice-président du Conseil Economique et Social.

Au grade de Chevalier :

MM. Umberto ALONZO, Administrateur de société,

Christian AUSSET, Chef de Service du Contrôle des Employeurs aux Caisses Sociales de Monaco,

Charles BADI, Conseiller à la Cour de Révision,

Mlle Dominique BAILLY, ancien Professeur d'Anglais au Collège Charles III,

M. Max BERNARDI, Président de société,

Mmes Annick BERNES, épouse DE MARFFY-MANTUANO, Présidente du Conseil Scientifique de l'INDEMER,

Anne-Marie BOISBOUVIER, Conseiller au Cabinet Princier,

M. Michel BOUQUIER, Conseiller Technique au Département des Finances et de l'Economie,

Mmes Marie CARVI, épouse RICHAUD, Médecin du Travail,

Maria-Elena CAVALLARO, épouse CUOMO, Présidente de la Fondation Cuomo,

MM. Jean-Marie COTTERET, Professeur Emérite des Universités,

Jean-Humbert CROCI, Expert-comptable,

Mme Elizabeth-Ann CROESI-NOTARI, Consul honoraire de la République Dominicaine à Monaco,

- |   |   |
|---|---|
| <p>MM. André DE MONTIGNY, Consul honoraire du Brésil à Monaco,</p> <p>Matteo DE NORA, Président Délégué de société,</p> <p>Hervé DE PLACE, ancien Président du Directoire des Aéroports de la Côte d'Azur,</p> <p>Jean DEKKER, Vérificateur Technique au Contrôle Général des Dépenses,</p> <p>Mme Sophie DESPAS, épouse VATRICAN, Adjoint au Directeur du Budget et du Trésor,</p> <p>MM. Antoine DINKEL, Directeur des Services Fiscaux,</p> <p>Gérard EHLINGER, Président Directeur Général de société,</p> <p>Lionel GALFRE, Directeur de l'Institut Monégasque de la Statistique et des Etudes Economiques,</p> <p>Jean-Dominique GIULIANI, Président de la Fondation Robert Schuman,</p> <p>Alessandro GIUSTI, Consul honoraire de Monaco à Florence (Italie),</p> <p>Claudio GHEZZI, Directeur des Opérations Réseaux à Monaco Telecom,</p> <p>Francisco GRANERO JIMENEZ, Vice-consul honoraire de Monaco à Barcelone (Espagne),</p> <p>Mmes Francisca JULIA IBORRA, épouse HOYO RODRIGO, Consul de Monaco à Valence (Espagne),</p> <p>Laurence LAHCENE, épouse FRASCARI, ancien Secrétaire Général du Département des Finances et de l'Economie,</p> <p>MM. Didier LANOIS, Adjudant à Notre Compagnie des Carabiniers,</p> <p>Pierre LAUNOIS, Commandant de Police à la Direction de la Sûreté Publique,</p> <p>Robert LAURE, Administrateur, Président Délégué de banque,</p> <p>Jean-Louis LECHARPENTIER, Entraîneur Général à l'Association Sportive de Monaco (section natation),</p> <p>Edmond-Patrick LECOURT, Consul honoraire du Luxembourg à Monaco,</p> | <p>MM. Guy-Thomas LEVY-SOUSSAN, Cadre bancaire,</p> <p>Charles MARICIC, Conseiller Communal et Adjoint au Maire de Monaco,</p> <p>Jean-Claude MESSANT, Directeur Général d'hôtel,</p> <p>Jacques MESTRE, Professeur agrégé des facultés de droit,</p> <p>Jacques MOLINIE, Avocat à la Cour de Cassation et au Conseil d'Etat français,</p> <p>Philippe MONDIELLI, Directeur Scientifique de la Fondation Prince Albert II de Monaco,</p> <p>Jean MORTARA, Adjoint Technique à la Mairie de Monaco,</p> <p>Yann-Antony NOGHES, Journaliste,</p> <p>Olav ORHEIM, Membre du Comité Scientifique et Technique de la Fondation Prince Albert II de Monaco,</p> <p>Claude PASSET, Secrétaire Général de l'Académie des Langues Dialectales,</p> <p>Marc PAULI, Chargé de Mission au Ministère d'Etat pour les Affaires Protocolaires,</p> <p>Bertrand PICCARD, Docteur en médecine, Explorateur, Enseignant,</p> <p>Mme Hélène RIBOUT, épouse ZACCABRI, Secrétaire Général Adjoint de la Mairie de Monaco,</p> <p>MM. Guillaume ROSE, Conseiller National, Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, Directeur du Tourisme et des Congrès,</p> <p>Tullio SCOVAZZI, Professeur de droit international, Membre de la Commission d'Ethique de la Fondation Prince Albert II de Monaco,</p> <p>Mlle Martine TEDESCO, ancien Professeur de Dessin d'art au Collège Charles III,</p> <p>Mmes Nadège VECCHIERINI, épouse PROVENZANO, Conseiller Technique au Département de l'Intérieur,</p> <p>Liliane ZANCHI, épouse BEVERAGGI, Ancien Greffier en Chef adjoint au Greffe Général.</p> |
|---|---|

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-sept novembre deux mille douze.

ALBERT.

*Par le Prince,*  
*Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 4.040 du 17 novembre 2012 portant promotions ou nominations dans l'Ordre de Grimaldi.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.028 du 18 novembre 1954 instituant l'Ordre de Grimaldi, modifiée ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Sont promus ou nommés dans l'Ordre de Grimaldi :

Au grade de Commandeur :

Mme Virginia CURTIS-BENNETT, veuve GALLICO, ancienne Dame d'Honneur en Notre Palais,

Au grade d'Officier :

M. Jacques GUADAGNI, Comptable à l'Administration de Nos Biens,

Au grade de Chevalier :

MM. Mehdi AMAR, Président Directeur Général de société,

Mossadeck BALLY, Consul de Monaco à Bamako (Mali),

Mmes Danielle DIVERCHY, épouse BOEUFVE, Ancienne Secrétaire-sténodactylographe aux Archives du Palais Princier,

Françoise DUMAS, Conseil en relation publique,

M. André FROLLA, Secrétaire Général du Conseil d'Administration de l'Automobile Club de Monaco,

Mme Jacqueline LEMAIRE, épouse VASTAPANE, Administratrice de l'AMADE Belgique,

M. Roland MELAN, Directeur Financier à l'Automobile Club de Monaco,

MM. Jacques ROSSI, Membre du Comité Directeur du Karting à l'Automobile Club de Monaco,

Alain SANGIORGIO, Membre du Conseil de la Couronne, Président du Comité National des Traditions Monégasques,

Jean SOSSO, ancien Membre du Conseil de la Couronne,

Christian TORNATORE, Commissaire Général Adjoint à l'Automobile Club de Monaco,

Alain TOUCAS, Avocat au Barreau de Paris.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-sept novembre deux mille douze.

ALBERT.

*Par le Prince,*  
*Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 4.041 du 18 novembre 2012 décernant la Médaille du Mérite National du Sang.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance souveraine n° 10.965 du 30 juillet 1993 instituant une Médaille du Mérite National du Sang ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

## ARTICLE PREMIER.

La Médaille en Vermeil du Mérite National du Sang est décernée à :

MM. Pascal ANQUET-TERRIER,  
Daniel COCCO,  
Stéphane GASTALDY,  
Marc JOBARD,  
Gabriel LIPPOLIS,  
Pierre-Elie MOULLE.

## ART. 2.

La Médaille en Argent du Mérite National du Sang est décernée à :

MM. Claude BERTHON,  
Stéphane BUCAILLE,  
Pierre DELUC,  
Michel ETIENNE,  
Pascal LETANG-JOUBERT,  
Grégory MELAN,  
Philippe NARMINO,  
Ludovic ORIOLA,  
Loïc PEYRONEL,  
Diego RIGHI,  
Jean-Philippe SARRAZY.

## ART. 3.

La Médaille en Bronze du Mérite National du Sang est décernée à :

M. Michel BIBONI,  
Mme Brigitte BOISSY, épouse GRAZI,  
M. Patrick BOUTANT,  
Caporal Giani CAPONE,  
Lieutenant Gilles CONVERTINI,  
MM. Florian COUTET,  
Rémi CRESPO,  
Mme Christine ERNOULD, épouse ONOFARO,  
MM. Alain HURTREL,  
Eric LEONELLI,  
Jérôme MARC,  
Jean-Yves MONIER,  
Jean-Pierre PLATINI,  
Laurent PONS,  
Joao RODRIGUES,  
Paul-Alexandre SORIA,  
Mme Marie-Hélène THERNIER,

M. Christian TORNATORE,  
Mmes Sylvie TRAINA, épouse LEFEBVRE,  
Marie-Anne WULLEMS, épouse DEVALLE,  
M. Christian ZABALDANO,  
Mme Nathalie ZBIDEN.

## ART. 4.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-huit novembre deux mille douze.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 4.042 du 18 novembre 2012  
décernant la Médaille de la Reconnaissance de la  
Croix-Rouge Monégasque.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance souveraine n° 294 du 16 octobre 1950 instituant une Médaille de la Reconnaissance de la Croix-Rouge Monégasque ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

## ARTICLE PREMIER.

La Médaille en Vermeil de la Reconnaissance de la Croix-Rouge Monégasque est décernée à :

Mme Hélène BERNABO, épouse BURNOT, Bénévole à la Section Secourisme,  
M. Pierre CHOLLET, Bénévole à la Section Secourisme,  
Mme Cristina FURNO, épouse NOGHES, Membre du Conseil d'Administration de la Croix-Rouge Monégasque.

## ART. 2.

La Médaille en Argent de la Reconnaissance de la Croix-Rouge Monégasque est décernée à :

- MM. Thierry FOSSEY, Bénévole à la Section Secourisme,  
Robert JAVAUX, Directeur du Département des secours de la Croix-Rouge belge francophone,
- Mme Giuseppina CHIRUZZI, épouse MARTIRADONNA, Bénévole à la Section Croix-Rouge du Centre Hospitalier Princesse Grace,
- M. Roland MELAN, Expert-comptable, auditeur bénévole des comptes de la Croix-Rouge Monégasque ;
- Mme Sophie CRAVI, épouse NICOLAS, Bénévole à la Section Secourisme,
- MM. Jean-Pierre VALENTIN, Bénévole à la Section Infirmière,  
Yves VAN HASSEL, Chef de Service des secours de la Croix-Rouge belge francophone,  
Nicholas YOUNG, Directeur Général de la Croix-Rouge britannique.

## ART. 3.

La Médaille en Bronze de la Reconnaissance de la Croix-Rouge Monégasque est décernée à :

- Mme Micheline ABOULIKAM, Bénévole à la Section Infirmière,
- M. Gilbert CAZAL, Secouriste Militaire,
- Mme Emilia CHIAROLANZA, Bénévole à la Section Croix-Rouge du Centre Hospitalier Princesse Grace,
- M. Patrice DIACONO, Bénévole à la Section Humanitaire Internationale,
- Mmes Cher GOODYEAR, Bénévole à la Section Infirmière,  
Paule COSTAMAGNO, veuve LEGUAY, Membre du Conseil d'Administration de la Croix-Rouge Monégasque,
- M. Patrice LONGUET, Secouriste Militaire,
- Mme Grazia MANDATO, Bénévole à la Section Secourisme,
- M. Nicolas MARRADI, Secouriste Militaire,

Mmes Marie Luana L'INTELLIGENT, épouse MASSANDY, Bénévole à la Section Secourisme,

Antonia PARROCCHIALE, épouse MOCERI, Bénévole à la Section Sociale,

MM. Stéphane RAIBAUT, Secouriste Militaire,

Lionel REA, Secouriste Militaire,

Franck RIZZO, Secouriste Militaire,

Mme Nuria SAIZ PEYRON-GRINDA, Membre du Conseil d'Administration de la Croix-Rouge Monégasque,

M. Jean-Hubert TAOCHY, Bénévole à la Section Secourisme.

## ART. 4.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-huit novembre deux mille douze.

ALBERT.

*Par le Prince,*  
*Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 4.043 du 18 novembre 2012 portant promotions ou nominations dans l'Ordre du Mérite Culturel.*

ALBERT II

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance souveraine n° 689 bis du 31 décembre 1952 portant création de l'Ordre du Mérite Culturel ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Sont promus ou nommés dans l'Ordre du Mérite Culturel :

Au grade de Commandeur :

M. Jean-Marie FOURNIER, Président fondateur du World Monaco Music,

Au grade d'Officier :

Mme Christiane CHARREAU, épouse COLLINI, ancienne Technicienne de Laboratoire au Musée Océanographique,

MM. Nick DANZIGER, Photographe,  
Gilles KEPPEL, Professeur des Universités, Politologue, Ecrivain,

Au grade de Chevalier :

MM. Marc-Laurent ALONSO, Professeur de piano,  
Pierre BARRAL, Membre du Conseil d'Administration du Comité National des Traditions Monégasques,

Mmes Cécilia BARTOLI, Cantatrice Mezzo-soprano,  
Marie-Claude BEAUD, Directeur du Nouveau Musée National de Monaco,

MM. Gérard COHEN, Administrateur Délégué de société,  
Michel COPPO, Secrétaire Général du Conseil d'Administration du Comité National des Traditions Monégasques,

Joël-Benoît D'ONORIO, Professeur des Universités,

Mlle Carmela DEL BUE, Chef de Bureau à l'Académie de Musique Fondation Prince Rainier III,

MM. Bernard EL GHOUL, Directeur de Campus universitaire,

Bernard GARCIA, Lieutenant à la Compagnie de Nos Carabiniers,

Jean-Yves GIRAUDON, Professeur de Lettres,

Patrick MASELIS, Président du Club Philatélique de Monte-Carlo,

John McLAUGHLIN, Musicien,

Marc MONNET, Directeur du Printemps des Arts, Compositeur,

Mlle Béatrice NOVARETTI, Conservateur de la Médiathèque Communale,

MM. Bruno RACINE, Président de la Bibliothèque Nationale de France,

Jean-Laurent TERRAZZONI, Directeur Général de Monaco Méditerranée Foundation,

Louis VOGEL, ancien Président de l'Université Paris II (Panthéon-Assas), Professeur agrégé des facultés de droit.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-huit novembre deux mille douze.

ALBERT.

*Par le Prince,*  
*Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 4.044 du 19 novembre 2012 accordant la Médaille d'Honneur.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance du 5 février 1894 instituant une Médaille d'Honneur, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 378 du 7 avril 1951 instituant une Agrafe des Services Exceptionnels, modifiée ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

ARTICLE PREMIER.

La Médaille d'Honneur en Vermeil est accordée à :

MM. Marcel AFFETTI, }  
François BONNE, } Employés en Notre Palais.  
André BRIZZI. }

ART. 2.

La Médaille d'Honneur en Argent est accordée à :

Mlle Sigrid GONELLA, Employée en Notre Palais.



MM. Stefano ALLAVENA,  
Rémy ESPOSITO,  
Christian GARCIA,  
William GRASSI,  
Claude MAS,  
Nicolas PAYEN,  
Franck SANCHEZ,  
Jean-Charles SCARLOT.

} Employés en  
Notre Palais.

ART. 3.

La Médaille d'Honneur en Bronze est accordée à :

M. Carmelo TRUISI, Employé en Notre Palais.

ART. 4.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-neuf novembre deux mille douze.

ALBERT.

*Par le Prince,*  
*Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 4.045 du 19 novembre 2012 accordant la Médaille du Travail.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance n° 284 du 6 décembre 1924 instituant une Médaille du Travail ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

La Médaille du Travail en Bronze est accordée à :

MM. Clive CAILTEUX,  
Patrick GIORDANO,  
Eric MUSSO.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-neuf novembre deux mille douze.

ALBERT.

*Par le Prince,*  
*Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 4.046 du 19 novembre 2012 portant nomination dans l'Ordre de Saint-Charles.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance du 16 janvier 1863 sur l'Ordre de Saint-Charles, modifiée ;

Vu l'ordonnance du 16 janvier 1863 fixant les statuts de l'Ordre de Saint-Charles, modifiée ;

Vu l'ordonnance n° 125 du 23 avril 1923 concernant les insignes de l'Ordre de Saint-Charles ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Est nommé dans l'Ordre de Saint-Charles :

Au grade de Commandeur :

S.E. M. Tomasz ORLOWSKI, Ambassadeur de la République de Pologne à Monaco.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-neuf novembre deux mille douze.

ALBERT.

*Par le Prince,*  
*Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.



*Ordonnance Souveraine n° 4.047 du 20 novembre 2012 portant nominations dans l'Ordre de Saint-Charles.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance du 16 janvier 1863 sur l'Ordre de Saint-Charles, modifiée ;

Vu l'ordonnance du 16 janvier 1863 fixant les statuts de l'Ordre de Saint-Charles, modifiée ;

Vu l'ordonnance n° 125 du 23 avril 1923 concernant les insignes de l'Ordre de Saint-Charles ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Sont nommés dans l'Ordre de Saint-Charles :

Au grade de Commandeur :

- Mme Ewa KOPACZ, Maréchal du SEJM de la République de Pologne,
- M. Bogdan BORUSEWICZ, Maréchal du Sénat de la République de Pologne,
- M. Waldemar PAWLAK, Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Economie de la République de Pologne,
- M. Radoslaw SIKORSKI, Ministre des Affaires Etrangères de la République de Pologne,
- M. Bogdan ZDROJEWSKI, Ministre de la Culture et de l'Héritage National de la République de Pologne,
- M. Jacek MICHALOWSKI, Chef de la Chancellerie du Président de la République de Pologne,
- M. Jaromir SOKOLOWSKI, Sous-secrétaire d'Etat à la Chancellerie du Président de la République de Pologne,
- Mme Grazyna BERNATOWICZ, Sous-secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires Etrangères de la République de Pologne.

Au grade d'Officier :

- M. Jerzy MILLER, Maréchal de la Voïvode de la Petite-Pologne,
- M. Jacek MAJCHROWSKI, Maire de la Ville de Krakow,
- Professeur Wojciech NOWAK, Recteur de l'Université Jagellon,
- Professeur Jan OSTROWSKI, Directeur du Château Royal du Wawel.

Au grade de Chevalier :

- M. Piotr CYWINSKI, Directeur du Musée d'Auschwitz-Birkenau.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt novembre deux mille douze.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 4.048 du 20 novembre 2012 abrogeant l'ordonnance souveraine n° 877 du 20 décembre 2006.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Constitution ;

Vu la Décision Souveraine du 10 décembre 1982 ;

Vu Notre ordonnance n° 877 du 20 décembre 2006 ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Notre ordonnance n° 877 du 20 décembre 2006, susvisée, est abrogée, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt novembre deux mille douze.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 4.051 du 20 novembre 2012 portant nomination d'un membre suppléant du Haut Conseil de la Magistrature.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu les articles 46 et 88 de la Constitution ;

Vu les articles 22 et 24 de la loi n° 1.364 du 16 novembre 2009 portant statut de la Magistrature ;

Vu Notre ordonnance n° 2.572 du 13 janvier 2010 fixant les conditions d'élection des membres élus du Haut Conseil de la Magistrature et notamment son article 2 ;

Vu Notre ordonnance n° 2.711 du 19 avril 2010 relative à la composition du Haut Conseil de la Magistrature ;

Vu Notre ordonnance n° 3.873 du 13 juillet 2012 mettant fin aux fonctions du Premier Président de la Cour d'appel et lui conférant l'honorariat ;

Sur le rapport de Notre Directeur des Services Judiciaires ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Michaël BONNET, Substitut du Procureur Général, élu par le second collègue du corps judiciaire, est nommé membre suppléant du Haut Conseil de la Magistrature, en remplacement de M. Robert CORDAS, Premier Président honoraire de la Cour d'appel, jusqu'au 23 avril 2014.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt novembre deux mille douze.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 4.052 du 20 novembre 2012 portant nomination d'un Educateur Spécialisé à la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu Notre ordonnance n° 2.752 du 10 mai 2010 portant nomination et titularisation d'un Attaché à l'Office des Emissions de Timbres-Poste ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 6 novembre 2012 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M<sup>me</sup> Marie THOUVENIN-RAPPAIRE, Attaché à l'Office des Emissions de Timbres-Poste, est nommée en qualité d'Educateur Spécialisé à la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt novembre deux mille douze.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 4.053 du 20 novembre 2012 portant nomination d'un Praticien Hospitalier au Centre Hospitalier Princesse Grace (Service d'Urologie).*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 127 du 15 janvier 1930 constituant l'hôpital en établissement public autonome ;

Vu la loi n° 188 du 18 juillet 1934 sur les fonctions publiques ;

Vu la loi n° 918 du 27 décembre 1971 sur les établissements publics ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 5.095 du 14 février 1973 sur l'organisation et le fonctionnement du Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 13.839 du 29 décembre 1998 portant statut des Praticiens Hospitaliers au Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'avis émis par le Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Princesse Grace, en date du 20 septembre 2012 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 6 novembre 2012 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Le Docteur Raffaele CURSIO est nommé Praticien Hospitalier dans le Service d'Urologie au Centre Hospitalier Princesse Grace.

Cette nomination prend effet à compter du 25 janvier 2012.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt novembre deux mille douze.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 4.054 du 20 novembre 2012 portant nomination d'un Chef de Service Adjoint au Centre Hospitalier Princesse Grace (Département d'Information Médicale).*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 127 du 15 janvier 1930 constituant l'hôpital en établissement public autonome ;

Vu la loi n° 188 du 18 juillet 1934 sur les fonctions publiques ;

Vu la loi n° 918 du 27 décembre 1971 sur les établissements publics ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 5.095 du 14 février 1973 sur l'organisation et le fonctionnement du Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 13.839 du 29 décembre 1998 portant statut des Praticiens Hospitaliers au Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'avis émis par le Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Princesse Grace, en date du 20 septembre 2012 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 6 novembre 2012 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Le Docteur Frédéric BERTHIER est nommé Chef de Service Adjoint dans le Département d'Information Médicale au Centre Hospitalier Princesse Grace.

Cette nomination prend effet à compter du 23 février 2012.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt novembre deux mille douze.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 4.055 du 20 novembre 2012 portant nomination d'un Chef de Service à temps partiel au Centre Hospitalier Princesse Grace (Service de Néphrologie-Hémodialyse).*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 127 du 15 janvier 1930 constituant l'hôpital en établissement public autonome ;

Vu la loi n° 188 du 18 juillet 1934 sur les fonctions publiques ;

Vu la loi n° 918 du 27 décembre 1971 sur les établissements publics ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 5.095 du 14 février 1973 sur l'organisation et le fonctionnement du Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 13.839 du 29 décembre 1998 portant statut des Praticiens Hospitaliers au Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu Notre ordonnance n° 3.624 du 12 janvier 2012 nommant un Chef de Service à temps partiel au Centre Hospitalier Princesse Grace (Service de Néphrologie-Hémodialyse) ;

Vu l'avis émis par le Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Princesse Grace, en date du 20 septembre 2012 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 6 novembre 2012 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

ARTICLE PREMIER.

Le Docteur Christophe ROBINO est nommé Chef de Service à temps partiel, 70 %, au sein du Service de Néphrologie-Hémodialyse au Centre Hospitalier Princesse Grace, à compter du 1er novembre 2012, pour une durée d'un an.

ART. 2.

Notre ordonnance n° 3.624 du 12 janvier 2012, susvisée, est abrogée.

ART. 3.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt novembre deux mille douze.

ALBERT.

*Par le Prince,*  
*Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 4.056 du 20 novembre 2012 portant nomination d'un Praticien Hospitalier, Chef de Service adjoint à temps partiel au Centre Hospitalier Princesse Grace (Service de Néphrologie-Hémodialyse).*

ALBERT II

PAR LA GRACE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 127 du 15 janvier 1930 constituant l'hôpital en établissement public autonome ;

Vu la loi n° 188 du 18 juillet 1934 sur les fonctions publiques ;

Vu la loi n° 918 du 27 décembre 1971 sur les établissements publics ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 5.095 du 14 février 1973 sur l'organisation et le fonctionnement du Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 13.839 du 29 décembre 1998 portant statut des Praticiens Hospitaliers au Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu Notre ordonnance n° 3.625 du 12 janvier 2012 nommant un Praticien Hospitalier, Chef de Service adjoint à temps partiel au Centre Hospitalier Princesse Grace (Service de Néphrologie-Hémodialyse) ;

Vu l'avis émis par le Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Princesse Grace, en date du 20 septembre 2012 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 6 novembre 2012 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

ARTICLE PREMIER.

Le Docteur Hacène GAÏD est nommé Praticien Hospitalier, Chef de Service adjoint à temps partiel, 70 %, au sein du Service de Néphrologie-Hémodialyse au Centre Hospitalier Princesse Grace, à compter du 1er novembre 2012, pour une durée d'un an.

ART. 2.

Notre ordonnance n° 3.625 du 12 janvier 2012, susvisée, est abrogée.

## ART. 3.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt novembre deux mille douze.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 4.057 du 20 novembre 2012 portant nomination de six membres du Conseil de la Mer.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu les articles L.110-2, O.110-1 et O.110-2 du Code de la Mer ;

Vu Notre ordonnance n° 2.911 du 29 septembre 2010 portant composition du Conseil de la Mer ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 6 novembre 2012 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Notre ordonnance n° 2.911 du 29 septembre 2010, susvisée, est modifiée comme suit :

- Sont nommés membres du Conseil de la Mer :
  - Madame Dominique PASTOR, Conseiller Technique au Département des Affaires Sociales et de la Santé en qualité de représentant dudit Département ;
  - Monsieur Tidiani COUMA, Secrétaire des Relations Extérieures à la Direction des Affaires Internationales, en qualité de représentant du Département des Relations Extérieures ;
  - Monsieur Cyril GOMEZ, en sa qualité de Directeur de l'Environnement ;
  - Madame Isabelle ROUANET-PASSERON, Conseiller Technique au Département de l'Equipement, l'Environnement et de l'Urbanisme, en qualité de représentant dudit Département, en remplacement de Monsieur Cyril GOMEZ ;

- Madame Catherine ORECCHIA-MATTHYSSENS, Administrateur des Domaines, en qualité de représentant du Département des Finances et de l'Economie, en remplacement de Madame Muriel NATALI-LAURE ;

- Madame Armelle ROUDAUT-LAFON, en sa qualité de Directeur des Affaires Maritimes, en remplacement de Monsieur Jean-Louis BISSUEL,

pour la durée du mandat restant à courir.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt novembre deux mille douze.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 4.058 du 20 novembre 2012 relative à l'allocation de soutien à l'emploi.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Constitution, et notamment ses articles 39, 70 et 92 ;

Vu la loi n° 841 du 1er mars 1968 relative aux lois de budget ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 14 novembre 2012 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

ARTICLE PREMIER.

Sans préjudice des dispositions législatives instituant des allocations d'aide publique en faveur des travailleurs privés momentanément et involontairement d'emploi et des mesures prises pour leur application, il est créé, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2012, une allocation de soutien à l'emploi au profit des salariés qui, tout en restant liés à leur employeur par un contrat de travail, subissent une perte de salaire imputable soit à la fermeture temporaire de leur établissement, soit à la réduction de l'horaire de travail habituellement pratiqué dans l'établissement.

La fermeture temporaire ou la réduction de l'horaire de travail habituellement pratiqué dans celui-ci doit être liée à une conjoncture économique défavorable.

En cas de fermeture temporaire de l'établissement, l'allocation de soutien à l'emploi est versée pour une durée maximale de 28 jours et uniquement pour les journées n'ayant pas donné lieu au versement d'indemnités au titre du régime conventionnel d'assurance chômage.

Le dispositif relatif à l'allocation de soutien à l'emploi demeurera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2013.

#### ART. 2.

L'allocation de soutien à l'emploi est attribuée, pour chaque salarié dans la limite de 800 heures de travail non effectuées payées par l'employeur sur la période de douze mois prévue au premier alinéa de l'article premier.

#### ART. 3.

Le montant de l'allocation de soutien à l'emploi est fixé à 4,70 €, quel que soit le nombre de salariés de l'entreprise à la date du dépôt de la demande de ladite allocation.

Elle est accordée pour chaque heure de travail non effectuée payée par l'employeur à son salarié au moins 60 % du salaire habituel, sans que ce montant horaire puisse être inférieur à 8,46 €.

#### ART. 4.

L'allocation de soutien à l'emploi n'est pas cumulable avec les prestations de même nature servies par l'Office de Protection Sociale.

Elle n'est pas non plus cumulable avec l'allocation pour privation partielle d'emploi prévue par la loi n° 871 du 17 juillet 1969 instituant des allocations d'aide publique en faveur des travailleurs privés momentanément et involontairement d'emploi, modifiée. Ainsi, le montant de l'allocation de soutien à l'emploi est réduit de celui correspondant aux sommes éventuellement perçues au titre de l'allocation pour privation partielle d'emploi.

Perdent le bénéfice de l'allocation de soutien à l'emploi les allocataires qui l'ont indûment perçue, ceux qui ont fait sciemment des déclarations inexactes ou présenté des attestations mensongères.

#### ART. 5.

En cas de fermeture d'un établissement pour mise en congé annuel du personnel à cause de la conjoncture économique, les salariés qui ne remplissent pas les conditions fixées pour bénéficier de la totalité de ce congé peuvent, à l'expiration d'une période de trois jours décomptée à partir du jour de la fermeture, prétendre individuellement à l'allocation de soutien à l'emploi, compte tenu des journées ou des indemnités compensatrices de congés payés dont ils ont pu bénéficier.

#### ART. 6.

Pour les salariés effectuant légalement un nombre d'heures de travail supérieur à 40 heures par semaine, l'allocation accordée par heure de travail perdue est égale au quotient de 40 allocations horaires par le nombre d'heures déterminé par les dispositions légales ou réglementaires concernant la durée de leur travail.

#### ART. 7.

L'allocation de soutien à l'emploi est à la charge de l'Etat et attribuée par décision du Directeur du travail.

L'allocation de soutien de l'emploi est liquidée mensuellement. Elle est versée aux salariés par l'employeur, qui est remboursé sur production d'états visés par le Service de l'Emploi.

Toutefois, en cas de cessation des paiements ou de difficultés financières substantielles de l'employeur, le Ministre d'Etat peut, sur proposition du Directeur du travail, faire procéder au paiement direct de cette allocation aux salariés. Cette procédure peut être également employée dans le cas de travailleurs à domicile occupés par plusieurs employeurs.

#### ART. 8.

La demande d'attribution de l'allocation de soutien à l'emploi doit être rédigée sur un formulaire disponible auprès du Service de l'Emploi et adressée ou déposée audit Service.

Après instruction par ce Service, il est statué sur la demande par le Directeur du travail dont la décision est notifiée à l'intéressé par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal.

#### ART. 9.

Les opérations de contrôle de la qualité de bénéficiaire de l'allocation de soutien à l'emploi sont effectuées par le Service de l'Emploi qui peut :

- adresser toutes convocations utiles aux bénéficiaires ;
- prescrire aux intéressés de se présenter à des jours et heures déterminés pour vérification de la situation d'inactivité ;
- procéder ou faire procéder à des enquêtes.

#### ART. 10.

Tout bénéficiaire de l'allocation de soutien à l'emploi doit faire connaître, dans les quarante-huit heures, au Service de l'Emploi les changements survenus dans sa situation.



## ART. 11.

La décision de refus d'attribution de l'allocation de soutien à l'emploi peut faire l'objet d'un recours hiérarchique formé auprès du Ministre d'Etat dans les quinze jours, à peine d'irrecevabilité, de la date de réception de sa notification.

La décision ministérielle est prise sur avis d'une commission présidée par le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé ou son représentant, et comprenant un nombre égal d'employeurs et de salariés désignés par arrêté ministériel sur présentation des syndicats patronaux et ouvriers.

## ART. 12.

Les sommes indûment perçues donnent lieu à répétition.

## ART. 13.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat son chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt novembre deux mille douze.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

## ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

*Arrêté Ministériel n° 2012-677 du 14 novembre 2012 portant autorisation d'exercer la profession de psychologue à titre libéral.*

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'ordonnance souveraine n° 3.509 du 1er mars 1966 créant une Direction de l'Action Sanitaire et Sociale, modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2001-66 du 6 février 2001 fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue ;

Vu la requête formulée par M. David ANSIAU ;

Vu l'avis émis par la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 31 octobre 2012 ;

## Arrêtons :

## ARTICLE PREMIER.

M. David ANSIAU est autorisé à exercer la profession de psychologue à titre libéral.

## ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le quatorze novembre deux mille douze.

*Le Ministre d'Etat,  
M. ROGER.*

*Arrêté Ministériel n° 2012-678 du 14 novembre 2012 autorisant un médecin à exercer son art au sein du Centre Cardio-Thoracique de Monaco.*

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'ordonnance du 29 mai 1894 sur les professions de médecin, chirurgien, dentiste, sage-femme et herboriste, modifiée ;

Vu l'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril 1921 réglementant l'exercice de la médecine, modifiée ;

Vu l'ordonnance-loi n° 327 du 30 août 1941 instituant un Ordre des médecins dans la Principauté, modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 84-39 du 13 janvier 1984 portant autorisation et approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «Centre Cardio-Thoracique de Monaco» en abrégé «C.C.M.», modifié ;

Vu l'arrêté ministériel n° 87-330 du 22 juin 1987 autorisant le Centre Cardio-Thoracique de Monaco à exercer effectivement ses activités, modifié ;

Vu la requête formulée par le Président Délégué du Centre Cardio-Thoracique de Monaco ;

Vu l'avis émis par la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 31 octobre 2012 ;

## Arrêtons :

## ARTICLE PREMIER.

Le Docteur Michel SABATIER, Médecin spécialiste en cardiologie, est autorisé à exercer son art au sein du Centre Cardio-Thoracique de Monaco.

## ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le quatorze novembre deux mille douze.

*Le Ministre d'Etat,  
M. ROGER.*



*Arrêté Ministériel n° 2012-679 du 14 novembre 2012 maintenant, sur sa demande, une fonctionnaire en position de disponibilité.*

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 15.750 du 27 mars 2003 portant nomination et titularisation d'un Administrateur à la Direction de l'Expansion Economique ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2011-625 du 15 novembre 2011 maintenant, sur sa demande, une fonctionnaire en position de disponibilité ;

Vu la requête de M<sup>me</sup> Nathalie SANMORI-GWOZDZ en date du 4 septembre 2012 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 9 octobre 2012 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

M<sup>me</sup> Nathalie GIOBERGIA, épouse SANMORI-GWOZDZ, Administrateur à la Direction de l'Expansion Economique, est maintenue, sur sa demande, en position de disponibilité jusqu'au 23 novembre 2013.

ART. 2.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et le Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le quinze novembre deux mille douze.

*Le Ministre d'Etat,*  
M. ROGER.

*Arrêté Ministériel n° 2012-680 du 15 novembre 2012 maintenant, sur sa demande, une fonctionnaire en position de disponibilité.*

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 16.714 du 17 mars 2005 portant nomination et titularisation d'un Professeur des écoles dans les établissements d'enseignement ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2012-297 du 18 mai 2012 maintenant, sur sa demande, une fonctionnaire en position de disponibilité ;

Vu la requête de M<sup>me</sup> Stéphanie MELE en date du 24 septembre 2012 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 24 octobre 2012 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

M<sup>me</sup> Stéphanie LUCIANO, épouse MELE, Professeur des Ecoles dans les établissements d'enseignement, est maintenue, sur sa demande, en position de disponibilité, jusqu'au 25 mai 2013.

ART. 2.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et le Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le quinze novembre deux mille douze.

*Le Ministre d'Etat,*  
M. ROGER.

*Arrêté Ministériel n° 2012-681 du 15 novembre 2012 maintenant, sur sa demande, une fonctionnaire en position de disponibilité.*

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 16.715 du 17 mars 2005 portant nomination et titularisation d'un Professeur des Ecoles dans les établissements d'enseignement ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2012-290 du 16 mai 2012 maintenant, sur sa demande, une fonctionnaire en position de disponibilité ;

Vu la requête de M<sup>me</sup> Valérie AUGIER en date du 25 septembre 2012 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 24 octobre 2012 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

M<sup>me</sup> Valérie LUCIANO, épouse AUGIER, Professeur des Ecoles dans les établissements d'enseignement, est maintenue, sur sa demande, en position de disponibilité, jusqu'au 27 mai 2013.

## ART. 2.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et le Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le quinze novembre deux mille douze.

Le Ministre d'Etat,  
M. ROGER.

*Arrêté Ministériel n° 2012-682 du 15 novembre 2012 fixant le montant des droits sur les pièces administratives établies ou délivrées par le Service des Titres de la Circulation.*

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.691 du 17 décembre 1957 portant réglementation de la police de la circulation routière (Code de la Route), modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.720 du 4 juillet 2008 relative à la réglementation des taxis, des véhicules de remise, des véhicules de service de ville et des motos à la demande, modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 90-137 du 23 mars 1990 fixant le montant des droits sur les pièces administratives établies ou délivrées par application des dispositions du Code de la Route, modifié ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 26 septembre 2012 ;

**Arrêtons :**

## ARTICLE PREMIER.

Les montants des droits sur les pièces administratives établies par le Service des Titres de Circulation en application des ordonnances souveraines n° 1.691 du 17 décembre 1957 et n° 1.720 du 4 juillet 2008, susvisées, sont fixés selon le barème établi à l'article 2.

Leur paiement est constaté par la délivrance d'un récépissé de versement indiquant le décompte détaillé des droits perçus.

## ART. 2.

PERMIS DE CONDUIRE ET LIVRET PROFESSIONNEL	
Droits d'inscription aux épreuves permettant l'obtention d'une première catégorie d'un permis de conduire (A1, A, B1, B) hors le permis de conduire cyclomoteurs	91,00 €
Droits d'inscription aux épreuves permettant l'obtention d'une catégorie supplémentaire de permis de conduire	45,50 €
Droits permettant l'obtention d'une catégorie supplémentaire de permis de conduire sans épreuves (EB, D1)	18,50 €
Droits d'inscription aux épreuves permettant l'obtention d'un permis de conduire cyclomoteurs (A cyclomoteurs)	34,50 €
Droits permettant de se présenter à de nouvelles épreuves après échec (tous permis)	24,00 €

Modification substantielle du dossier (changement d'auto école ou de catégorie de permis de conduire)	18,50 €
Absent Non Excusé à une épreuve du Permis de conduire	33,00 €
Droits d'inscription aux épreuves permettant l'obtention d'un livret professionnel	45,50 €
Échange d'un permis de conduire étranger	69,50 €
Délivrance d'un nouveau permis de conduire après changement d'adresse ou modification d'état civil	11,50 €
Renouvellement d'un permis de conduire de catégorie A, B, B aménagé (après visite médicale pour les titulaires de plus de 70 ans)	18,50 €
Délivrance d'un duplicata de permis de conduire	32,50 €
Délivrance d'un permis de conduire international	21,00 €
Délivrance d'un livret professionnel ou d'un livret professionnel saisonnier	22,00 €
Prorogation ou modification d'un livret professionnel	6,50 €
Renouvellement d'un permis de conduire (après visite médicale pour les catégories C, D, D1, EB, EC, ED)	18,50 €
Délivrance ou renouvellement d'une carte professionnelle (TST) ou moniteurs des écoles de conduite	18,50 €
<b>VISITE TECHNIQUE</b>	
Réception à titre isolé des véhicules automobiles	102,00 €
Visite technique de véhicule d'un Poids Total Autorisé en Charge (P.T.A.C.) inférieur ou égal à 3,5 tonnes	42,00 €
Visite technique de véhicule d'un Poids Total Autorisé en Charge (P.T.A.C.) supérieur à 3,5 tonnes et de transport en commun	65,00 €
Contre visite de véhicule d'un Poids Total Autorisé en Charge (P.T.A.C.) inférieur ou égal à 3,5 tonnes et de wagonnets de transport en commun	24,00 €
Contre visite de véhicule d'un Poids Total Autorisé en Charge (P.T.A.C.) supérieur à 3,5 tonnes et de transport en commun	43,00 €
Absent non excusé tous véhicules	33,00 €
Visite technique de wagonnets de transport en commun	31,00 €
Contre Visite Wagonnet	23,50 €
<b>ESTAMPILLE ANNUELLE DES VEHICULES AUTOMOBILES</b>	
Véhicules appartenant à des particuliers ou à des associations	39,00 €
Véhicules utilitaires utilisés pour les besoins d'une activité professionnelle, commerciale ou industrielle	39,00 €
Véhicules publics, auto-écoles, ambulances, de démonstration, de courtoisie, de transport public routier de personnes (nombre de places supérieurs ou égal à 7)	39,00 €
Véhicules non utilitaires de puissance inférieure ou égale à 4 chevaux immatriculés au nom de commerces ou de sociétés	135,50 €
Véhicules non utilitaires de puissance comprise entre 5 et 6 chevaux immatriculés au nom de commerces ou de sociétés	152,50 €
Véhicules non utilitaires de puissance comprise entre 7 et 8 chevaux immatriculés au nom de commerces ou de sociétés	272,00 €

Véhicules non utilitaires de puissance comprise entre 9 et 11 chevaux immatriculés au nom de commerces ou de sociétés	665,50 €
Véhicules non utilitaires de puissance comprise entre 12 et 16 chevaux immatriculés au nom de commerces ou de sociétés	772,50 €
Véhicules non utilitaires de puissance supérieure de 17 à 25 chevaux immatriculés au nom de commerces ou de sociétés	926,00 €
Véhicules non utilitaires de puissance supérieure à 26 chevaux immatriculés au nom de commerces ou de sociétés	1012,50 €
Véhicules immatriculés en série «X» (collection, compétition)	45,00 €
Véhicules immatriculés en série «Z» ou «TT»	410,00 €
Véhicules électriques	0,00 €
<b>ESTAMPILLE ANNUELLE DES CYCLOMOTEURS, MOTOCYCLES, TRICYCLES, QUADRICYCLES</b>	
Motocycles, tricycles, quadricycles	28,50 €
Cyclomoteurs	13,00 €
Cyclomoteurs, motocycles, tricycles, quadricycles électriques	0,00 €
Cyclomoteurs d'une cylindrée inférieure ou égale à 50 cm <sup>3</sup> immatriculés au nom de commerces ou de sociétés	20,50 €
Motocycles, tricycles, quadricycles d'une cylindrée inférieure ou égale à 125 cm <sup>3</sup> immatriculés au nom de commerces ou de sociétés	43,00 €
Motocycles, tricycles, quadricycles d'une cylindrée supérieure à 125 cm <sup>3</sup> immatriculés au nom de commerces ou de sociétés	65,00 €
Cyclomoteurs, motocycles, tricycles et quadricycles immatriculés en série « Z » ou « TT »	410,00 €
<b>ESTAMPILLES ANNUELLE DES REMORQUES</b>	
Remorques de moins de 750 kg	28,50 €
Remorques de plus de 750 kg	39,00 €
<b>SORTIE</b>	
Certificat pour l'immatriculation à l'étranger	7,00 €
Attestation de retrait du fichier des immatriculations	6,50 €
Attestation de destruction de véhicule	6,50 €
Certificat d'immatriculation (ou duplicata) provisoire «WW»	11,50 €
<b>PLAQUES</b>	
Bande autocollante WW avant ou arrière	7,50 €
Plaque minéralogique avant ou arrière	13,50 €
Jeu de plaquettes Grande Remise	26,00 €
Plaque spéciale pour collectionneurs	18,50 €
<b>DIVERS</b>	
Attestation diverse	6,50 €
Carte tachygraphique ou duplicata (chronotachygraphe numérique)	216,00 €

Autocollant taxi	6,00 €
Autocollant motos à la demande	6,00 €
Carnet à souches «WW» délivré aux professionnels de l'automobile	141,00 €
Registre «WW» délivré aux professionnels de l'automobile	36,00 €
Registre «W0» délivré aux professionnels de l'automobile	17,50 €
Carnet à souches «Véhicule de Collection»	21,00 €
Inscription/radiation de gage	6,50 €
Carnet d'exploitation «grande-remise»	21,50 €
Attestation de non inscription de gage (non gage à 8 jours)	6,50 €
Attestation d'aménagement (transport en commun de personnes)	102,50 €
Etablissement, Modification, Duplicata du Certificat d'immatriculation	11,50 €
Carte «W0» délivrée aux professionnels de l'automobile	11,00 €
Attestation provisoire ou duplicata (immatriculation garage)	7,00 €
Estampille détériorée ou perdue	8,00 €
Pénalité de retard estampille (tous véhicules)	54,00 €

## ART. 3.

L'arrêté ministériel n° 90-137 du 23 mars 1990 fixant le montant des droits sur les pièces administratives établies ou délivrées par application des dispositions du Code de la Route, modifié, est abrogé.

## ART. 4.

Le présent arrêté entrera en vigueur le 1er janvier 2013.

## ART. 5.

Le Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le quinze novembre deux mille douze.

*Le Ministre d'Etat,*  
M. ROGER.

*Arrêté Ministériel n° 2012-683 du 15 novembre 2012 modifiant l'arrêté ministériel n° 2002-434 du 16 juillet 2002 portant application de l'ordonnance souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme.*

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'ordonnance souveraine n° 15.319 du 8 avril 2002 rendant exécutoire la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme du 9 décembre 1999 ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2002-434 du 16 juillet 2002 portant application de l'ordonnance souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme, modifié ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 14 novembre 2012 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

En application des dispositions prévues à l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 2002-434 du 16 juillet 2002, susvisé, l'annexe I dudit arrêté est modifiée conformément à l'annexe du présent arrêté.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le quinze novembre deux mille douze.

*Le Ministre d'Etat,*  
M. ROGER.

ANNEXE A L'ARRETE MINISTERIEL N° 2012-683  
DU 15 NOVEMBRE 2012 MODIFIANT L'ARRETE MINISTERIEL  
N° 2002-434 DU 16 JUILLET 2002 PORTANT APPLICATION  
DE L'ORDONNANCE SOUVERAINE N° 15.321 DU 8 AVRIL 2002  
RELATIVE AUX PROCEDURES DE GEL DES FONDS  
AUX FINS DE LUTTE CONTRE LE TERRORISME.

L'annexe I dudit arrêté est modifiée comme suit :

Les mentions suivantes sont ajoutées sous la rubrique «Personnes physiques» :

(a) «Ayyub Bashir [alias a) Alhaj Qari Ayub Bashar, b) Qari Muhammad Ayub]. Titre : a) Qari, b) Alhaj. Dates de naissance : a) 1966, b) 1964, c) 1969, d) 1971. Nationalité : a) ouzbèke, b) afghane. Adresse : Mir Ali, North Waziristan Agency, Federal Administered Tribal Areas, Pakistan.»

(b) «Aamir Ali Chaudhry [alias a) Aamir Ali Chaudary, b) Aamir Ali Choudry, c) Amir Ali Chaudry, d) Huzaiifa]. Date de naissance : 3.8.1986. Nationalité : pakistanaise. Passeport n° BN 4196361 (passeport pakistanaise délivré le 28.10.2008, venant à expiration le 27.10.2013). N° d'identification nationale : 33202-7126636-9 (numéro la carte d'identité nationale pakistanaise).»

*Arrêté Ministériel n° 2012-684 du 15 novembre 2012 portant application de l'ordonnance souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme.*

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'ordonnance souveraine n° 15.319 du 8 avril 2002 rendant exécutoire la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme du 9 décembre 1999 ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 14 novembre 2012 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

En vertu des dispositions de l'article premier de l'ordonnance souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme, les établissements de crédit et autres institutions financières, les entreprises d'assurance et tout organisme, entité ou personne sont tenus de procéder au gel des fonds et des ressources économiques appartenant, possédés ou détenus par les personnes et entités ci-après désignées :

- Mohamed HAMMAMI, de nationalité tunisienne, né à Tunis (Tunisie), le 16 décembre 1935, résidant 79 rue Jean-Pierre Timbaud à Paris (75011), faisant l'objet d'une procédure d'expulsion,

- L'association «Invitation et Mission pour la Foi et la Pratique», association de type «loi 1901», inscrite en France au répertoire national des associations sous le numéro W922001831, ayant pour siège, 64, rue Madame-de-Sanzillon, Clichy-la-Garenne (Hauts-de-Seine).

ART. 2.

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à la date de sa publication au Journal de Monaco, et resteront en vigueur jusqu'au 4 mai 2013.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le quinze novembre deux mille douze.

*Le Ministre d'Etat,*  
M. ROGER.

*Arrêté Ministériel n° 2012-685 du 15 novembre 2012 portant autorisation et approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «MONTE CARLO INAS S.A.M.», au capital de 150.000 €.*

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la demande aux fins d'autorisation et d'approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «MONTE CARLO INAS S.A.M.», présentée par le fondateur ;

Vu les actes en brevet contenant les statuts de ladite société au capital de 150.000 euros, reçus par M<sup>e</sup> N. AUREGLIA-CARUSO, Notaire, les 15 juin 2012, 26 juin 2012 et 22 octobre 2012 ;

Vu l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiée ;

Vu la loi n° 408 du 20 janvier 1945 complétant l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, notamment en ce qui concerne la nomination, les attributions et la responsabilité des commissaires, modifiée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 14 novembre 2012 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

La société anonyme monégasque dénommée «MONTE CARLO INAS S.A.M.» est autorisée à se constituer.

La constitution de la société est subordonnée à la souscription de l'intégralité du capital social et à sa libération dans les conditions fixées par l'article 3 de l'ordonnance du 5 mars 1895.

Ces formalités devront être accomplies dans un délai de trois mois sous peine de nullité de la présente autorisation.

ART. 2.

Sont approuvés les statuts de la société tels qu'ils résultent des actes en brevet en date des 15 juin 2012, 26 juin 2012 et 22 octobre 2012.

ART. 3.

Lesdits statuts devront être publiés intégralement dans le Journal de Monaco dans le délai de vingt jours à dater de leur dépôt aux minutes du notaire rédacteur et après l'accomplissement des formalités prescrites par les articles 3, 4 et 5 de l'ordonnance du 5 mars 1895, modifiée.

ART. 4.

Toute modification aux statuts susvisés devra être soumise à l'approbation du Gouvernement.

ART. 5.

Les locaux où l'activité de la société doit être déployée sont soumis, préalablement à tout début d'exploitation, à l'avis de la Commission Technique d'Hygiène, de Sécurité et de Protection de l'Environnement, en application de l'ordonnance souveraine n° 2.214 du 9 juin 2009.

Les mêmes formalités devront être accomplies à l'occasion de tout transfert, transformation, extension, aménagement.

ART. 6.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le quinze novembre deux mille douze.

*Le Ministre d'Etat,*  
M. ROGER.

*Arrêté Ministériel n° 2012-686 du 15 novembre 2012 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES DE MONTE-CARLO», au capital de 304.000 €.*

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la demande présentée par les dirigeants de la société anonyme monégasque dénommée «LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES DE MONTE-CARLO» agissant en vertu des pouvoirs à eux conférés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société ;

Vu les procès-verbaux des assemblées générales extraordinaires tenues à Monaco, les 27 juin 2012 et 17 octobre 2012 ;

Vu les articles 16 et 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 14 novembre 2012 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

Sont autorisées les modifications de :

- l'article 5 des statuts (capital) ;
- l'article 6 des statuts (forme des actions) ;
- l'article 9 des statuts (actions de garantie) ;

résultant des résolutions adoptées par les assemblées générales extraordinaires tenues les 27 juin 2012 et 17 octobre 2012.

ART. 2.

Ces résolutions et modifications devront être publiées au Journal de Monaco après accomplissement des formalités prévues par le troisième alinéa de l'article 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895, modifié par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942, susvisée.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le quinze novembre deux mille douze.

*Le Ministre d'Etat,*  
M. ROGER.

*Arrêté Ministériel n° 2012-687 du 15 novembre 2012 portant ouverture d'un concours en vue du recrutement d'un Employé de Bureau à l'Office des Emissions de Timbres-Poste.*

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 14 novembre 2012 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert un concours en vue du recrutement d'un Employé de Bureau à l'Office des Emissions de Timbres-Poste (catégorie C - indices majorés extrêmes 245/338).

## ART. 2.

Les candidats à cet emploi devront satisfaire aux conditions suivantes :

- être de nationalité monégasque ;
- posséder un niveau d'études équivalent au C.A.P. ;
- posséder une expérience professionnelle d'au moins une année acquise au sein de l'Administration monégasque.

## ART. 3.

Les candidats devront adresser à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, dans un délai de dix jours, à compter de la publication du présent arrêté, un dossier comprenant :

- une demande sur papier libre ;
- deux extraits de leur acte de naissance ;
- un extrait du casier judiciaire ;
- un certificat de nationalité ;
- une copie certifiée conforme des titres et références présentés.

## ART. 4.

Le concours aura lieu sur titres et références.

## ART. 5.

Le jury de concours sera composé comme suit :

- M<sup>me</sup> Valérie VIORA-PUYO, Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique ou son représentant, Président ;
- M. Marc VASSALLO, Adjoint au Secrétaire Général du Ministère d'Etat ;
- M. Thierry ORSINI, Directeur Général du Département des Finances et de l'Economie ;
- M<sup>me</sup> Magali VERCESI, Directeur de l'Office des Emissions de Timbres-Poste ;
- M. Pierre-Michel CARPINELLI, représentant les fonctionnaires auprès de la Commission Paritaire compétente, ou son suppléant.

## ART. 6.

Le recrutement du candidat retenu s'effectuera dans le cadre des dispositions de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée.

## ART. 7.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et le Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le quinze novembre deux mille douze.

*Le Ministre d'Etat,*  
M. ROGER.

*Arrêté Ministériel n° 2012-688 du 15 novembre 2012 portant ouverture d'un concours en vue du recrutement d'un Chef de Section à la Direction de l'Environnement.*

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 14 novembre 2012 ;

**Arrêtons :**

## ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert un concours en vue du recrutement d'un Chef de Section à la Direction de l'Environnement (catégorie A - indices majorés extrêmes 456/583).

## ART. 2.

Les candidats à cet emploi devront satisfaire aux conditions suivantes :

- être de nationalité monégasque ;
- être titulaire d'un diplôme d'Ingénieur ;
- justifier d'une expérience professionnelle d'au moins une année acquise au sein de l'Administration monégasque dans le domaine de l'Environnement.

## ART. 3.

Les candidats devront adresser à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, dans un délai de dix jours, à compter de la publication du présent arrêté, un dossier comprenant :

- une demande sur papier libre,
- deux extraits de leur acte de naissance,
- un extrait du casier judiciaire,
- un certificat de nationalité,
- une copie certifiée conforme des titres et références présentés.

## ART. 4.

Le concours aura lieu sur titres et références.

## ART. 5.

Le jury de concours sera composé comme suit :

- M<sup>me</sup> Valérie VIORA-PUYO, Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, ou son représentant, Président ;
- M. Jean-Luc VAN KLAVEREN, Directeur Général du Département de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme ;
- M. Thierry ORSINI, Directeur Général du Département des Finances et de l'Economie ;
- M. Cyril GOMEZ, Directeur de l'Environnement ;
- M<sup>me</sup> Marie-Pierre FASSIO, représentant les fonctionnaires auprès de la Commission Paritaire compétente, ou son suppléant.



## ART. 6.

Le recrutement du candidat retenu s'effectuera dans le cadre des dispositions de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée.

## ART. 7.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et le Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le quinze novembre deux mille douze.

*Le Ministre d'Etat,*  
M. ROGER.

*Arrêté Ministériel n° 2012-689 du 16 novembre 2012 portant nomination d'un Praticien Hospitalier Associé au Centre Hospitalier Princesse Grace (Service d'Urologie).*

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 127 du 15 janvier 1930 constituant l'hôpital en établissement public autonome ;

Vu la loi n° 918 du 27 décembre 1971 sur les établissements publics ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 5.095 du 14 février 1973 sur l'organisation et le fonctionnement du Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 13.839 du 29 décembre 1998 portant statut des Praticiens Hospitaliers au Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 13.840 du 29 décembre 1998 portant statut des personnels médicaux intervenant ponctuellement au Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 98-629 du 29 décembre 1998 régissant les conditions de recrutement du personnel médical du Centre Hospitalier Princesse Grace ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2009-582 du 9 novembre 2009 portant nomination d'un Praticien Hospitalier Associé au Centre Hospitalier Princesse Grace ;

Vu l'avis émis par le Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Princesse Grace en date du 20 septembre 2012 ;

Vu l'avis émis par le Conseil de l'Ordre des Médecins de Monaco ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 6 novembre 2012 ;

**Arrêtons :**

## ARTICLE PREMIER.

Le Docteur Alex PEYROTTE est nommé Praticien Hospitalier Associé au sein du Service d'Urologie au Centre Hospitalier Princesse Grace pour une durée d'un an, à compter du 9 novembre 2012.

## ART. 2.

L'arrêté ministériel n° 2009-582 du 9 novembre 2009, susvisé, est abrogé.

## ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le seize novembre deux mille douze.

*Le Ministre d'Etat,*  
M. ROGER.

*Arrêté Ministériel n° 2012-690 du 16 novembre 2012 portant nomination d'un Praticien Hospitalier Associé au Centre Hospitalier Princesse Grace (Service d'Hépto-Gastro-Entérologie).*

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 127 du 15 janvier 1930 constituant l'hôpital en établissement public autonome ;

Vu la loi n° 918 du 27 décembre 1971 sur les établissements publics ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 5.095 du 14 février 1973 sur l'organisation et le fonctionnement du Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 13.839 du 29 décembre 1998 portant statut des Praticiens Hospitaliers au Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 13.840 du 29 décembre 1998 portant statut des personnels médicaux intervenant ponctuellement au Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 98-629 du 29 décembre 1998 régissant les conditions de recrutement du personnel médical du Centre Hospitalier Princesse Grace ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2011-646 du 25 novembre 2011 portant nomination d'un Praticien Hospitalier Associé au Centre Hospitalier Princesse Grace ;

Vu l'avis émis par le Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Princesse Grace en date du 20 septembre 2012 ;

Vu l'avis émis par le Conseil de l'Ordre des Médecins de Monaco ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 6 novembre 2012 ;



**Arrêtons :**

## ARTICLE PREMIER.

Le Docteur Guy VAUBAN est nommé Praticien Hospitalier Associé dans le Service d'Hépatogastro-Entérologie au Centre Hospitalier Princesse Grace pour une durée d'un an, à compter du 6 novembre 2012.

## ART. 2.

L'arrêté ministériel n° 2011-646 du 25 novembre 2011, susvisé, est abrogé.

## ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le seize novembre deux mille douze.

*Le Ministre d'Etat,*  
M. ROGER.

*Arrêté Ministériel n° 2012-691 du 16 novembre 2012 portant nomination d'un Praticien Hospitalier Associé au Centre Hospitalier Princesse Grace (Service d'Ophtalmologie).*

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 127 du 15 janvier 1930 constituant l'hôpital en établissement public autonome ;

Vu la loi n° 918 du 27 décembre 1971 sur les établissements publics ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 5.095 du 14 février 1973 sur l'organisation et le fonctionnement du Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 13.839 du 29 décembre 1998 portant statut des Praticiens Hospitaliers au Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 13.840 du 29 décembre 1998 portant statut des personnels médicaux intervenant ponctuellement au Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 98-629 du 29 décembre 1998 régissant les conditions de recrutement du personnel médical du Centre Hospitalier Princesse Grace ;

Vu l'avis émis par le Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Princesse Grace en date du 20 septembre 2012 ;

Vu l'avis émis par le Conseil de l'Ordre des Médecins de Monaco ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 6 novembre 2012 ;

**Arrêtons :**

## ARTICLE PREMIER.

Le Docteur Patrick DESPREZ est nommé Praticien Hospitalier Associé dans le Service d'Ophtalmologie au Centre Hospitalier Princesse Grace pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2012.

## ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le seize novembre deux mille douze.

*Le Ministre d'Etat,*  
M. ROGER.

*Arrêté Ministériel n° 2012-692 du 16 novembre 2012 autorisant un médecin à exercer son art à titre libéral au Centre Hospitalier Princesse Grace.*

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'ordonnance du 29 mai 1894 sur les professions de médecin, chirurgien, dentiste, sage-femme et herboriste ;

Vu l'ordonnance du 1er avril 1921 réglementant l'exercice de la médecine ;

Vu l'ordonnance-loi n° 327 du 30 août 1941 instituant un Ordre des Médecins dans la Principauté ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 13.839 du 29 décembre 1998 portant statut des Praticiens Hospitaliers au Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'avis émis par le Conseil de l'Ordre des Médecins ;

Vu l'avis émis par la Commission Médicale d'Etablissement du Centre Hospitalier Princesse Grace, réunie le 17 septembre 2012 ;

Vu l'avis émis par le Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Princesse Grace en date du 20 septembre 2012 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 6 novembre 2012 ;

**Arrêtons :**

## ARTICLE PREMIER.

M. le Docteur Khaled KAMMOUN, Praticien Hospitalier au sein du Service de Psychiatrie, est autorisé à exercer son art à titre libéral au Centre Hospitalier Princesse Grace à compter du 20 septembre 2012.

## ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le seize novembre deux mille douze.

*Le Ministre d'Etat,*  
M. ROGER.

## ARRÊTÉS DU DIRECTEUR DES SERVICES JUDICIAIRES

*Arrêté du Directeur des Services Judiciaires n° 2012-24 du 7 novembre 2012 désignant un magistrat pour présider le comité de coordination de la campagne électorale télévisuelle.*

Nous, Ministre Plénipotentiaire, Directeur des Services Judiciaires de la Principauté de Monaco,

Vu la loi n° 1.389 du 2 juillet 2012 relative au financement des campagnes électorales ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2012-494 du 8 août 2012 relatif à la campagne électorale télévisuelle concernant les élections nationales de l'année 2013, notamment son article 3 ;

### Arrêtons :

M<sup>me</sup> Martine COULET-CASTOLDI, Président du Tribunal de Première Instance, est désignée pour présider le comité de coordination de la campagne électorale télévisuelle en vue des élections nationales de 2013.

Fait à Monaco, au Palais de Justice, le sept novembre deux mille douze.

*Le Ministre Plénipotentiaire,  
Directeur des Services Judiciaires,  
PH. NARMINO.*

*Arrêté du Directeur des Services Judiciaires n° 2012-25 du 14 novembre 2012 déclarant irrecevable une demande de libération conditionnelle.*

*Arrêté du Directeur des Services Judiciaires n° 2012-27 du 20 novembre 2012 nommant un Greffier stagiaire au Greffe Général.*

Nous, Ministre Plénipotentiaire, Directeur des Services Judiciaires de la Principauté de Monaco,

Vu l'ordonnance du 9 mars 1918 organisant la Direction des Services Judiciaires ;

Vu la loi n° 783 du 15 juillet 1965 portant organisation judiciaire ;

Vu la loi n° 1.228 du 10 juillet 2000 portant statut des greffiers ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 14.893 du 29 mai 2001 définissant les fonctions afférentes aux catégories d'emploi des greffiers ;

Vu la délibération du jury de concours ouvert par notre arrêté n° 2012-18 du 13 septembre 2012 ;

### Arrêtons :

Madame Laurie PANTANELLA, Secrétaire sténodactylographe à la Direction des Services Judiciaires (Cour d'Appel) est nommée greffier stagiaire au Greffe général à compter du 14 novembre 2012.

Fait à Monaco, au Palais de Justice, le vingt novembre deux mille douze.

*Le Ministre Plénipotentiaire,  
Directeur des Services Judiciaires,  
PH. NARMINO.*

## AVIS ET COMMUNIQUÉS

### MINISTÈRE D'ÉTAT

Secrétariat Général - Journal de Monaco.

*Nouvelle édition de l'ouvrage «La Principauté de Monaco - l'Etat, Son Statut International, Ses Institutions».*

La nouvelle édition de l'ouvrage «La Principauté de Monaco - l'Etat, Son Statut International, Ses Institutions» est en vente au Ministère d'Etat, Service du Journal de Monaco, Place de la Visitation à Monaco-Ville au prix unitaire de 32 euros T.T.C.

*Mise en vente de l'ouvrage «The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions».*

Le public est informé qu'une seconde édition en langue anglaise de l'ouvrage «The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions» est disponible au Service du Journal de Monaco, au prix unitaire de 60 euros T.T.C.

## DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Direction de l'Habitat.

Offre de location en application de la loi n° 1.235 du 28 décembre 2000, modifiée, relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation construits ou achevés avant le 1<sup>er</sup> septembre 1947.

### OFFRE DE LOCATION

D'un deux pièces sis «Villa Giordano» 31, rue Plati, 2<sup>ème</sup> étage, d'une superficie de 41,09 m<sup>2</sup> et 2,28 m<sup>2</sup> de balcon.

Loyer mensuel : 1.200 euros + 30 euros de charges.

Personne à contacter pour les visites : M. Jean-Louis VACQUIER.

Téléphone : 93.25.06.60.

Horaires de visite : Sur rendez-vous.

Les personnes inscrites en qualité de «protégé» intéressées par cette offre devront notifier leur candidature par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal à la Direction de l'Habitat, 10 bis, quai Antoine 1<sup>er</sup>, au plus tard quinze jours après la publication de la présente insertion.

Monaco, le 23 novembre 2012.

Office des Emissions de Timbres-Poste.

*Mise en vente de nouvelles valeurs.*

L'Office des Emissions de Timbres-Poste procédera le 1<sup>er</sup> décembre 2012 à la mise en vente des timbres suivants :

SERIE DE 5 EFFIGIES DE S.A.S. LE PRINCE ALBERT II  
TIMBRES A VALIDITE PERMANENTE

TARIF ECOPLI 20 g - Equivalent au tarif actuel de 0,55 €\*

TARIF LETTRE PRIORITAIRE 20 g - Equivalent au tarif actuel de 0,60 €\*

TARIF EUROPE 20 g - Equivalent au tarif actuel de 0,77 €\*

TARIF ECOPLI 50 g - Equivalent au tarif actuel de 0,78 €\*

TARIF LETTRE PRIORITAIRE 50 g - Equivalent au tarif actuel de 1,00 €\*

\* sous réserve de changement des tarifs postaux

Ces timbres seront en vente à l'Office des Emissions de Timbres-Poste, au Musée des Timbres et des Monnaies, dans les bureaux de poste et les guichets philatéliques de la Principauté, auprès des négociants monégasques en philatélie ainsi que dans certains bureaux philatéliques français. Ils seront proposés à nos abonnés et clients, conjointement aux autres valeurs du programme philatélique de la première partie 2013.

*Retrait de valeurs.*

L'Office des Emissions de Timbres-Poste retirera de la vente, le 30 novembre 2012 à la fermeture des bureaux, les timbres suivants :

EFFIGIE VERTE DE S.A.S. LE PRINCE ALBERT II

TARIF ECOPLI 20 g (tarif actuel de 0,55 €)

Date d'émission : 01/12/2006

EFFIGIE ROUGE DE S.A.S. LE PRINCE ALBERT II

TARIF LETTRE PRIORITAIRE 20 g (tarif actuel de 0,60 €)

Date d'émission : 01/12/2006

## DÉPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Direction du Travail.

*Circulaire n° 2012-17 du 8 novembre 2012 relatif au samedi 8 décembre 2012 (Jour de l'Immaculée Conception), jour férié légal.*

Aux termes de la loi n° 798 et de la loi n° 800, modifiée, du 18 février 1966, le samedi 8 décembre 2012 est un jour férié, chômé et payé pour l'ensemble des travailleurs quel que soit leur mode de rémunération.

Compte tenu des obligations légales rappelées dans la circulaire de la Direction du Travail n° 79-93 du 13 novembre 1979 (publiée au Journal de Monaco du 23 novembre 1979), ce jour férié légal sera également payé s'il tombe, soit le jour de repos hebdomadaire du travailleur, soit un jour normalement ou partiellement chômé dans l'entreprise.

## DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES

*Avis de recrutement d'un(e) sténodactylographe à la Direction des Services Judiciaires (Tribunal de Première Instance).*

La Direction des Services Judiciaires fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un(e) sténodactylographe à la Direction des Services Judiciaires (Tribunal de Première Instance) pour une période déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 244-338.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire d'un B.E.P de secrétariat ;
- avoir une bonne pratique de la saisie sur micro-ordinateur (word, excel, lotus) ;
- être apte à assurer un enregistrement de courrier et classement ;
- une connaissance en langue anglaise et/ou italienne ainsi qu'une expérience professionnelle dans le milieu juridique seraient, le cas échéant appréciées.

Les candidat(e)s devront adresser à la Direction des Services Judiciaires, Boîte Postale n° 513 - MC 98015 Monaco Cédex - dans un délai de dix jours à compter de la publication du présent avis au «Journal de Monaco», un dossier comprenant les pièces suivantes :

- une demande sur papier libre accompagnée d'une photo d'identité,
- un extrait de l'acte de naissance,
- une copie certifiée conforme des titres et références présentés,
- un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date,
- un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque).

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidates de nationalité monégasque.

Au cas où l'application des dispositions de l'alinéa précédent ne permettraient pas de départager les candidats, il sera procédé à un examen sur épreuves dont la date et les modalités seront communiquées aux intéressées en temps utile.

---

## **MAIRIE**

---

### *Avis de vacance d'emploi n° 2012-73 d'un poste d'Assistant Plateau à la Salle du Canton - Espace Polyvalent.*

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître qu'un poste d'Assistant Plateau est vacant à la Salle du Canton - Espace Polyvalent.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine de l'évènementiel ;
- être apte à la conduite des appareils de levage et de manutention (dont chariot élévateur) ;
- posséder de bonnes notions d'électricité ;
- une expérience dans la gestion de matériels serait appréciée ;
- être titulaire du permis de conduire catégorie B ;
- la connaissance d'une langue étrangère serait appréciée (plus particulièrement l'italien) ;
- avoir un bon esprit d'équipe ;
- être apte à porter des charges lourdes ;
- être d'une très grande disponibilité en matière d'horaires de travail, notamment de nuit, week-ends et jours fériés compris et être apte à travailler en extérieur quel que soit le temps.

---

### *Avis de vacance d'emploi n° 2012-74 d'un poste de Contrôleur au Service du Domaine Communal, Commerce Halles et Marchés.*

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître qu'un poste de Contrôleur est vacant au Service du Domaine Communal, Commerce Halles et Marchés.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être apte à établir et à gérer des plannings ;

- maîtriser les outils informatiques (Lotus Notes, Word, Excel) ;
- être titulaire du permis de conduire de la catégorie « A1 » ;
- pouvoir assurer les horaires de nuit et être disponible les samedis, dimanches et jours fériés.

---

## **ENVOI DES DOSSIERS**

---

En ce qui concerne les avis de vacance visés ci-dessus, les candidats devront adresser, au Secrétariat Général de la Mairie, dans un délai de dix jours à compter de leur publication au Journal de Monaco, un dossier comprenant :

- une demande sur papier libre ;
- un curriculum-vitae ;
- deux extraits de l'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque) ;
- un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date ;
- une copie certifiée conforme des titres et références présentés.

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

---

## **INFORMATIONS**

---

### *La Semaine en Principauté*

#### *Manifestations et spectacles divers*

*Hôtel Hermitage - Limun Bar*  
Tous les jours, à partir de 16 h 30,  
Animation musicale.

*Port de Fontvieille*  
Tous les samedis, de 9 h 30 à 17 h 30,  
Foire à la brocante.

*Salle du Canton*  
Le 23 novembre, à 20 h 30,  
Concert d'Imany.

*Opéra de Monte-Carlo - Salle Garnier*  
Le 23 novembre, à 20 h 30,  
Monte-Carlo Jazz Festival 2012 avec Diana Krall

Le 24 novembre, à 20 h 30,  
Monte-Carlo Jazz Festival 2012 avec Marcus Miller et en première partie, Ibrahim Maalouf.

Le 27 novembre à 20 h 30,  
Concert par Alain Souchon.

Du 29 novembre au 2 décembre à 20 h 30,  
Concert par Harlem Swing.

*Auditorium Rainier III*

Le 28 novembre à 16 h,

Concert symphonique par l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo sous la direction de Kent Nagano, au programme : Jean-Pascal Beintus et Claude Debussy

*Grimaldi Forum*

Le 30 novembre à 18 h et 21 h,

Spectacle de danse celtique avec la troupe Lord of the Dance.

*Cathédrale de Monaco*

Le 25 novembre de 10 h 30 à 12 h,

Messe de la Sainte Cécile avec la participation des ensembles musicaux de la Principauté suivi d'un cortège musical dans les rues de Monaco-Ville.

*Café de Paris*

Jusqu'au 26 novembre, à 20 h 30,

Journées Gastronomiques Russes.

*Théâtre des Variétés*

Le 23 novembre à 21 h et samedi 24 novembre à 21 h,

Théâtre «l'Assemblée des Femmes», comédie d'après Aristophane par le Studio de Monaco.

Le 28 novembre à 20 h 30,

«Vous les femmes» par Art Scénique et Antidote.

Le 29 novembre à 20 h 30,

Concert de musique de la Méditerranée avec Amrie Saurel et des groupes traditionnels du Maroc.

Le 30 novembre à 20 h 30,

Spectacle musical «Si on chantait», au profit de l'Association Saint-Vincent-de-Paul.

*Digue du Port Hercule*

Jusqu'au 25 novembre,

13° No Finish Line.

*Novotel Monte-Carlo*

Le 12 décembre à 20 h 30,

Vente aux enchères au profit du Téléthon.

**Expositions**

*Musée Océanographique*

Tous les jours, de 10 h 30 à 19 h,

Le Micro-Aquarium : Une conférencière spécialisée présente au public sur grand écran, la vie microscopique des aquariums et de la mer Méditerranée.

Exposition permanente sur le thème «Méditerranée - Splendide, Fragile, Vivante».

*Musée des Timbres et des Monnaies*

Ouvert tous les jours, de 9 h 30 à 17 h,

Exposition-vente sur 500 m<sup>2</sup> de monnaies, timbres de collection, maquettes et documents philatéliques relatifs aux événements ayant jalonné les 50 ans de Règne du Prince Rainier III.

Le Musée des Timbres et des Monnaies de Monaco présente les collections philatéliques et numismatiques des Princes souverains, témoignage autant historique qu'artistique, technique et culturel de la souveraineté de la Principauté.

*Maison de l'Amérique Latine*

(tous les jours de 15 h à 20 h sauf dimanches, jours fériés et soirées privées)

Jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre,

Exposition de bijoux de G. Farella et Stella d'Orlando en faveur de l'œuvre de Sœur Marie.

Jusqu'au 8 décembre,

Exposition de peintures par Héliidon Haliti.

*Galerie Adriano Ribolzi*

Jusqu'au 19 janvier 2013, de 9 h 30 à 12 h 30,

Exposition de peinture sur le thème «Venezia» par Tobia Rava.

*Nouveau Musée National (Villa Paloma)*

Jusqu'au 25 novembre, à 11 h,

Exposition sur le thème «Kees Van Dongen, l'Atelier».

*Nouveau Musée National (Garage - Villa Sauber)*

Jusqu'au 31 décembre,

Exposition permanente de la Ferrari 308 GTS de Bertrand Lavier.

*Galerie Carré Doré*

Jusqu'au 30 novembre, de 13 h à 18 h,

Exposition «Food Art et Arts de la table».

*Galerie l'Entrepôt*

Du 30 novembre au 21 décembre,

«ML<sup>2</sup> déconstruire pour construire» de Michel Lavail.

*Espace Fontvieille*

Jusqu'au 26 novembre,

17<sup>e</sup> Salon Monte-Carlo Gastronomie organisé par le Groupe Promocom.

*Cathédrale de Monaco*

Le 30 novembre et le 1<sup>er</sup> décembre,

Colloque sur le thème Vatican II, «un Concile pour le Monde» organisé par l'Archevêché de Monaco.

**Sports**

*Monte-Carlo Golf Club*

Le 25 novembre,

Coupe des Racleurs - Stableford (R)

Le 2 décembre,

Coupe Internationale de Candia - Match play 4 BMB (R)

Le 9 décembre,

Coupe Internationale de Candia - Match play Simple (R)

*Stade Louis II*

Le 30 novembre à 18 h 45,

Championnat de France de Football de Ligue 2 : AS Monaco FC - CS Sedan.



---



---

## INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES

---

### PARQUET GENERAL

—  
*(Exécution de l'article 374  
 du Code de Procédure Pénale)*  
 —

Suivant exploit de M<sup>e</sup> Marie-Thérèse ESCAUT-MARQUET, Huissier, en date du 24 août 2012, enregistré,

Le nommé :

ALEXANDRE Camel  
 Né le 17 septembre 1986 à CHERBOURG (50)  
 D'André et de VRA Ghislaine  
 De nationalité française  
 Sans emploi

Actuellement sans domicile ni résidence connus, est cité à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le mardi 11 décembre 2012, à 9 heures, sous la prévention de vol.

Délit prévu et réprimé par les articles 26, 27, 309 et 325 du Code Pénal.

*Pour extrait  
 Le Procureur Général,  
 J.P. DRENO.*

—  
*(Exécution de l'article 374  
 du Code de Procédure Pénale)*  
 —

Suivant exploit de M<sup>e</sup> Marie-Thérèse ESCAUT-MARQUET, Huissier, en date du 17 septembre 2012, enregistré,

Les nommés :

HAMIDOVIC Lepa  
 Née le 15 septembre 1996 à SARAJEVO (BOSNIE-HERZEGOVINE)  
 D'Atko et de HAMIDOVIC Kuka  
 De nationalité bosniaque

Et les civilement responsables qui sont :  
 Monsieur et Madame Atko HAMIDOVIC

Actuellement sans domicile ni résidence connus, sont cités à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le vendredi 7 décembre 2012, à 9 heures 30, sous la prévention de vols.

Délit prévu et réprimé par les articles 309 et 325 du Code Pénal.

*Pour extrait  
 Le Procureur Général,  
 J.P. DRENO.*

—  
*(Exécution de l'article 374  
 du Code de Procédure Pénale)*  
 —

Suivant exploit de M<sup>e</sup> Marie-Thérèse ESCAUT-MARQUET, Huissier, en date du 17 septembre 2012, enregistré,

Les nommés :

HAMIDOVIC Emilia  
 Née le 26 juillet 1998 à SARAJEVO (BOSNIE-HERZEGOVINE)  
 De SEJDIC Kuko et de HAMIDOVIC Meri  
 De nationalité bosniaque

Et les civilement responsables qui sont :  
 Monsieur Kuko SEJDIC et Madame Meri HAMIDOVIC

Actuellement sans domicile ni résidence connus, sont cités à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le vendredi 7 décembre 2012, à 9 heures 30, sous la prévention de vols.

Délit prévu et réprimé par les articles 309 et 325 du Code Pénal.

*Pour extrait  
 Le Procureur Général,  
 J.P. DRENO.*

—  
*(Exécution de l'article 374  
 du Code de Procédure Pénale)*  
 —

Suivant exploit de M<sup>e</sup> Marie-Thérèse ESCAUT-MARQUET, Huissier, en date du 21 août 2012, enregistré,

Le nommé :

RUGGIERI Antonio  
 Né le 12 janvier 1954 à TARANTO (Italie)  
 De Francesco et de BOCCUNI Lella  
 De nationalité italienne  
 Co-gérant  
 Ayant demeuré 2, avenue de la Madone - 98000 Monaco



Actuellement sans domicile ni résidence connus, est cité à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le mardi 11 décembre 2012, à 9 heures, sous la prévention de non paiement des cotisations sociales.

Délit prévu et réprimé par les articles 2, 9 et 29 de la loi n° 644 du 17 janvier 1958, 39 de la loi n° 455 du 27 juin 1947 et par les articles 1, 12 et 27 de la loi n° 1.048 du 28 juillet 1982.

*Pour extrait*  
*Le Procureur Général,*  
J.P. DRENO.

---

**GREFFE GENERAL**

---

**EXTRAIT**

Par ordonnance en date de ce jour, M. Sébastien BIANCHERI, Juge commissaire de la liquidation des biens de la SCS DALLA CORTE & Cie et de son gérant commandité Danilo DALLA CORTE conformément à l'article 428 du code de commerce, a taxé les frais et honoraires revenant au syndic André GARINO dans la liquidation des biens susvisée.

Monaco, le 14 novembre 2012.

---

**EXTRAIT**

Par ordonnance en date de ce jour, M. Sébastien BIANCHERI, Juge commissaire de la SCS DALLA CORTE & Cie et de son gérant commandité Danilo DALLA CORTE, a autorisé André GARINO, syndic de ladite liquidation des biens à procéder :

En ce qui concerne le passif de M. Danilo DALLA CORTE :

- au règlement intégral du passif privilégié définitivement admis, soit un montant total de 7.848,23 euros,

- au règlement d'un dividende de 31,17 % du montant de leur créance aux créanciers chirographaires définitivement admis au passif, soit un montant total de 332.092,77 euros,

En ce qui concerne le passif de la SCS DALLA CORTE & Cie :

- au règlement intégral du passif privilégié définitivement admis, soit un montant total de 8.001,65 euros,

- au règlement d'un dividende de 28,17 % du montant de leur créance aux créanciers chirographaires définitivement admis au passif, soit un montant total de 51.910,89 euros.

Monaco, le 14 novembre 2012.

---

Etude de M<sup>e</sup> Nathalie AUREGLIA-CARUSO

Notaire  
4, boulevard des Moulins - Monaco

---

**CESSION DE DROIT AU BAIL**

---

*Première Insertion*

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Monaco du 14 décembre 2011, réitéré par acte reçu par le notaire soussigné, le 31 octobre 2012, M. Giovanni CASTALDI, administrateur de sociétés, demeurant «Palais Cynthia», 1, boulevard de Belgique, à Monaco, a cédé à la S.A.R.L. dénommée «INTERNATIONAL FLEXIBLE STRUCTURE», en abrégé «IFS», dont le siège est à Monaco, 3, rue Langlé, le droit au bail d'un magasin situé au rez-de-chaussée de l'immeuble «LÉ LOGIS», 3 rue Langlé, à Monaco.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'étude du notaire soussigné, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 23 novembre 2012.

Signé : N. AUREGLIA-CARUSO.

---

Etude de M<sup>e</sup> Henry REY

Notaire  
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

---

**CESSION D'ELEMENTS  
DE FONDS DE COMMERCE**

---

*Deuxième Insertion*

Aux termes d'un acte en date du 31 octobre 2012, réitérant un acte en date du 9 mai 2012, reçus par le notaire soussigné,

Monsieur Jean-Paul SAMBA, expert-comptable, domicilié 9, avenue des Castelans, à Monaco, pris en sa qualité de syndic de la cessation des paiements de M<sup>elle</sup> Cristina AGOSTINHO DA LUZ CABRITA, domiciliée Chemin Costa Frea, à Eze (A.M), a cédé,



à Madame Isabelle SCHWARTZ, domiciliée 15, avenue des Acacias, à Menton (A.M.),

les éléments (mobilier, installations, le stock et le droit au bail) d'un fonds de commerce de Coiffure pour Hommes et Dames avec vente de parfumerie, exploité 41, avenue Hector Otto, à Monaco, sous l'enseigne «KAPPAT'CHI».

Oppositions, s'il y a lieu, à Monsieur SAMBA, syndic de la cessation des paiements, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 23 novembre 2012.

Signé : H. REY.

Etude de M<sup>e</sup> Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

### CESSION DE DROIT AU BAIL

#### *Première Insertion*

Aux termes d'un acte du ministère du notaire soussigné, en date du 14 novembre 2012,

la S.A.R.L. «STAND BY MONACO», (anciennement S.C.S. «MARCIANO & Cie»), au capital de 15.000 €, avec siège social 46 rue Grimaldi, à Monaco, a cédé,

à la société «ACM SPORT AND MARKETING S.A.M.», au capital de 155.000 €, avec siège social 23, boulevard Albert 1er, à Monaco,

le droit au bail portant sur des locaux dépendant d'une maison dénommée «MAISON CHENE», située à Monaco, 46, rue Grimaldi, savoir :

1°) Un grand magasin au r-d-c de l'immeuble, avec entrée directe sur la rue Grimaldi.

2°) Un arrière magasin comprenant 1 pièce avec accès à la courette mitoyenne avec l'immeuble des Hoirs GUIZOL, 1 water-closet, donnant sur la courette et 2 grandes pièces avec poste d'eau, le tout donnant sur la cour où se trouvait l'imprimerie, ladite cour mitoyenne entre l'immeuble «MAISON CHENE» et le bâtiment de ladite imprimerie.

3°) Et un entrepôt cave au s-s du magasin ayant accès par un escalier.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Etude du notaire soussigné, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 23 novembre 2012.

Signé : H. REY.

Etude de M<sup>e</sup> Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

### «MARSU PRODUCTIONS S.A.M.»

(SOCIÉTÉ ANONYME MONÉGASQUE)

### MODIFICATION AUX STATUTS

I.- Aux termes d'une délibération prise au siège social le 18 août 2012, les actionnaires de la société anonyme monégasque dénommée «MARSU PRODUCTIONS S.A.M.», ayant son siège 9, avenue des Castelans, à Monaco, ont décidé de modifier l'article 3 (objet social) des statuts qui devient :

«ART. 3.

La société a pour objet, en Principauté de Monaco et à l'étranger :

- Toutes activités d'achat, de vente, d'exploitation, de cession, de concession de tous droits, brevets, licences et marques de toute nature ;

- La promotion, l'édition, sous toutes ses formes, et notamment l'édition littéraire, musicale et numérique, la publicité et le merchandising des produits, articles et caractères découlant desdits droits ou œuvres précisées ci-dessus ;

- L'organisation de manifestations à caractère culturel, éducatif ou sportif et généralement toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales ou financières se rapportant directement à l'objet social ou susceptible d'en favoriser l'extension.»

II.- Les résolutions prises par l'assemblée susvisée, ont été approuvées par arrêté ministériel du 25 octobre 2012 publié au Journal de Monaco du 2 novembre 2012.

III.- Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 août 2012 et une ampliation de l'arrêté ministériel, précité, ont été déposés, au rang des minutes de M<sup>e</sup> REY, le 16 novembre 2012.

IV.- Une expédition de l'acte précité, a été déposée au Greffe Général de la Cour d'Appel et des Tribunaux de Monaco, le 23 novembre 2012.

Monaco, le 23 novembre 2012.

Signé : H. REY.

Etude de M<sup>e</sup> Henry REY  
Notaire  
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

—  
**«S.A.M. HIPRET»**  
SOCIÉTÉ EN LIQUIDATION  
(SOCIÉTÉ ANONYME MONÉGASQUE)

—  
**DISSOLUTION ANTICIPÉE**

I.- Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 2 octobre 2012, les actionnaires de la société anonyme monégasque dénommée «S.A.M. HIPRET», ayant son siège 13, boulevard Princesse Charlotte, à Monaco ont décidé notamment :

a) De procéder à la dissolution anticipée de la société avec effet au trente septembre deux mille douze.

b) De nommer en qualité de liquidateur, Monsieur Giancarlo DANIELE, domicilié 13, boulevard de Suisse, à Monaco.

c) De fixer le siège de la liquidation au domicile de Monsieur DANIELE.

II.- L'original du procès-verbal de ladite assemblée du 2 octobre 2012 a été déposé, au rang des minutes du notaire soussigné, par acte du 15 novembre 2012.

III.- Une expédition de l'acte de dépôt, précité, du 15 novembre 2012 a été déposée au Greffe Général de la Cour d'Appel et des Tribunaux de Monaco, le 22 novembre 2012.

Monaco, le 23 novembre 2012.

Signé : H. REY.

—  
**MONACO REAL ESTATES**

—  
**CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ  
À RESPONSABILITÉ LIMITÉE**

—  
Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce monégasque.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 avril 2012, enregistré à Monaco le 3 mai 2012, folio Bd 29 R, case 6, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : «MONACO REAL ESTATES».

Objet : «La société a pour objet :

Les transactions sur immeubles et fonds de commerce. Et, généralement toutes opérations de quelque nature que ce soit se rattachant à l'objet social ci-dessus.»

Durée : 99 ans, à compter de l'autorisation du Gouvernement Princier.

Siège : 10 ter, boulevard Princesse Charlotte à Monaco.

Capital : 140.000 euros.

Gérant : Monsieur Jean-Claude CAPUTO, associé.

Un exemplaire de l'acte précité a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 13 novembre 2012.

Monaco, le 23 novembre 2012.

—  
**APPORT D'ÉLÉMENTS DE FONDS  
DE COMMERCE**

—  
*Première Insertion*

—  
Aux termes d'un acte du 30 avril 2012, contenant l'établissement des statuts de la société à responsabilité limitée «MONACO REAL ESTATES», Monsieur Jean-Claude CAPUTO a fait apport à ladite société des éléments du fonds de commerce qu'il exploite à Monaco, 10 ter, boulevard Princesse Charlotte.

Oppositions, s'il y a lieu, dans les dix jours de la deuxième insertion, au siège du fonds.

Monaco, le 23 novembre 2012.

—  
**SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS  
BALLESTRA**

—  
**CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ  
À RESPONSABILITÉ LIMITÉE**

—  
Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce monégasque.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21 juin 2012, enregistré à Monaco le 11 septembre 2012, folio Bd 61 R, case 4, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : «SOCIETE DES ETABLISSEMENTS BALLESTRA».

Objet : «La société a pour objet dans la Principauté de Monaco :

La création, l'achat, la vente et la réparation de tous articles de bijouterie, joaillerie, orfèvrerie et horlogerie.

Et généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant à l'objet social ci-dessus.»

Durée : 99 ans, à compter de l'autorisation du Gouvernement Princier.

Siège : 7, rue des Roses à Monaco.

Capital : 15.000 euros.

Gérant : Monsieur Marino GIAMBI, associé.

Un exemplaire de l'acte précité a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 12 novembre 2012.

Monaco, le 23 novembre 2012.

---

## WORLDWIDE YACHT PROJECTS

---

### CONSTITUTION D'UNE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

---

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce monégasque.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18 juin 2012, enregistré à Monaco le 20 juin 2012, folio Bd 43 R, case 4, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : «WORLDWIDE YACHT PROJECTS».

Objet : «La société a pour objet :

Etude, projet, réalisation, construction, décoration et réfection de navires et de tous types de bateaux, fourniture de tous services et activités liées à ce secteur, à l'exclusion des activités réservées aux courtiers maritimes aux termes de l'article O 512-4 du Code la mer et sous réserve de ne pas se prévaloir du titre protégé de courtier maritime conformément à l'article O 512-3 dudit Code.

Et, généralement toutes opérations de quelque nature que ce soit se rattachant à l'objet social ci-dessus.»

Durée : 99 ans, à compter de l'autorisation du Gouvernement Princier.

Siège : 20, avenue de Fontvieille à Monaco.

Capital : 15.000 euros.

Gérant : Monsieur Piotr SZYMANSKI, associé.

Gérant : Monsieur Christian SCHWARZWALDER, associé.

Un exemplaire de l'acte précité a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 13 novembre 2012.

Monaco, le 23 novembre 2012.

---

## LA ROSE DES VENTS

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 20.610 euros

Siège social : Plage du Larvotto  
avenue Princesse Grace - Monaco

---

### MODIFICATION AUX STATUTS

---

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce monégasque.

Suivant délibération des associés du 20 juillet 2012, les statuts de la S.A.R.L. LA ROSE DES VENTS ont été modifiés comme suit :

Monsieur Philippe BRUNO a été nommé en qualité de co-gérant.

Une expédition de l'acte précité a été déposée au Greffe des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrite et affichée conformément à la loi, le 9 novembre 2012.

Monaco, le 23 novembre 2012.

---

## **OCEAN VIEW MONACO**

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 15.000 euros

Siège social : 3, rue Princesse Florestine - Monaco

---

### **NOMINATION D'UN CO-GERANT**

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 20 août 2012, enregistré à Monaco le 17 septembre 2012, folio Bd 63 V, case 4, il a été décidé la désignation de Monsieur Vittorio DONZELLA aux fonctions de gérant, en sus de Monsieur Marc BURINI.

Un exemplaire de l'acte susmentionné a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 16 novembre 2012.

Monaco, le 23 novembre 2012.

---

## **GREEN HEART**

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 15.000 euros

Siège social : 28, boulevard Princesse Charlotte - Monaco

---

### **TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL**

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 28 septembre 2012, enregistré à Monaco le 12 octobre 2012, folio Bd 75 R, case 3, il a été décidé le transfert du siège social au 1, promenade Honoré II à Monaco.

Un exemplaire de l'acte susmentionné a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 16 novembre 2012.

Monaco, le 23 novembre 2012.

---

## **ASSOCIATIONS**

---

### **RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION D'UNE ASSOCIATION**

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008 concernant les associations et les fédérations d'associations et de l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 2009-40 du 22 janvier 2009 portant application de ladite loi, le Ministre d'Etat délivre récépissé de la déclaration du 17 septembre 2012 de l'association dénommée «Association Monégasque d'Imagerie Dentaire 3D».

Cette association, dont le siège est situé à Monaco, Villa Le Mas, 4, boulevard du Jardin Exotique, par décision du Conseil d'Administration, a pour objet :

«de promouvoir les technologies 3D dans le secteur de la dentisterie. La présentation des nouvelles technologies destinées aux spécialistes du domaine du dentaire et leur accompagnement dans l'apprentissage de l'utilisation de ces technologies, l'organisation de conférences et d'ateliers.»

---

### **RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION DE MODIFICATION DES STATUTS D'UNE ASSOCIATION**

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008 concernant les associations et les fédérations d'associations, le Ministre d'Etat délivre récépissé de la déclaration de modification des statuts datée du 24 octobre 2012 de l'association dénommée «Fédération Monégasque de Karaté et Disciplines Associées».

Cette modification porte sur l'article 2 relatif à l'objet au sein duquel le terme «self défense» est remplacé par «karaté défense».

## FONDS COMMUNS DE PLACEMENT ET FONDS D'INVESTISSEMENT MONEGASQUES

## VALEUR LIQUIDATIVE

Ordonnance Souveraine n° 1.285 du 10 septembre 2007.

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 16 novembre 2012
Azur Sécurité Part C	18.10.1988	Barclays Wealth Asset Management S.A.M.	Barclays Bank PLC	7.730,94 EUR
Azur Sécurité Part D	18.10.1988	Barclays Wealth Asset Management S.A.M.	Barclays Bank PLC	5.277,76 EUR
Americazur	06.01.1990	Barclays Wealth Asset Management S.A.M.	Barclays Bank PLC	19.685,06 USD
CFM Court Terme Euro	08.04.1992	Monaco Gestion FCP	C.F.M.	282,78 EUR
Monaco Plus-Value Euro	31.01.1994	C.M.G.	C.M.B.	1.584,58 EUR
Monaco Expansion Euro	31.01.1994	C.M.G.	C.M.B.	5.531,42 EUR
Monaco Expansion USD	30.09.1994	C.M.G.	C.M.B.	6.010,44 USD
Monaco Court Terme Euro	30.09.1994	C.M.G.	C.M.B.	5.029,65 EUR
Capital Obligation Europe	16.01.1997	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	4.431,96 EUR
Capital Sécurité	16.01.1997	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	2.116,72 EUR
Monaco Patrimoine Sécurité Euro	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.280,53 EUR
Monaco Patrimoine Sécurité USD	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.235,81 USD
Monaction Europe	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	890,91 EUR
Monaco Plus Value USD	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	801,50 USD
CFM Court Terme Dollar	18.06.1999	Monaco Gestion FCP	C.F.M.	1.337,36 USD
CFM Equilibre	19.01.2001	Monaco Gestions FCP	C.F.M.	1.170,67 EUR
CFM Prudence	19.01.2001	Monaco Gestions FCP	C.F.M.	1.288,12 EUR
Capital Croissance Europe	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	810,33 EUR
Capital Long Terme Parts P	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	1.171,51 EUR
Monaction USA	28.09.2001	C.M.G.	C.M.B.	335,08 USD
Monaco Hedge Selection	08.03.2005	C.M.G.	C.M.B.	10.565,93 EUR
CFM Actions Multigestion	10.03.2005	Monaco Gestions FCP	C.F.M.	1.052,07 EUR
Monaco Trésorerie	03.08.2005	C.M.G.	C.M.B.	2.919,55 EUR
Monaco Court Terme USD	05.04.2006	C.M.G.	C.M.B.	5.651,46 USD
Monaco Eco +	15.05.2006	C.M.G.	C.M.B.	938,84 EUR
Monaction Asie	13.07.2006	C.M.G.	C.M.B.	573,76 EUR
Monaction Emerging Markets	13.07.2006	C.M.G.	C.M.B.	1.202,62 USD
Monaco Corporate Bond Euro	21.07.2008	C.M.G.	C.M.B.	1.241,31 EUR
Objectif Rendement 2014	07.04.2009	EDR Gestion (Monaco)	Banque de gestion Edmond de Rothschild	1.157,50 EUR
Capital Long Terme Parts M	18.02.2010	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	50.410,71 EUR
Capital Long Terme Parts I	18.02.2010	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	509.799,40 EUR
Monaco Convertible Bond Europe	20.09.2010	C.M.G.	C.M.B.	1.014,24 EUR
Objectif Croissance	06.06.2011	EDR Gestion (Monaco)	Banque de gestion Edmond de Rothschild	985,21 EUR
Monaco Horizon Novembre 2015	07.05.2012	C.M.G.	C.M.B.	1.079,49 EUR

---

---

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 15 novembre 2012
Monaco Environnement	06.12.2002	Monaco Gestions FCP.	C.F.M.	1.254,92 EUR
CFM Environnement Développement Durable	14.01.2003	Monaco Gestions FCP.	C.F.M.	1.209,57 EUR

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 20 novembre 2012
Fonds Paribas Monaco Obli Euro	30.07.1988	BNP Paribas Asset Management Monaco	B.N.P. PARIBAS	569,18 EUR
Natio Fonds Monte-Carlo Court Terme	14.06.1989	BNP Paribas Asset Management Monaco	B.N.P. PARIBAS	3.872,90 EUR

---

---

Le Gérant du Journal : Robert Colle

0411 B 07809

---

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE  
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO

---

*imprimé sur papier 100% recyclé*

